

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1957 B 17163

Numéro SIREN : 572 171 635

Nom ou dénomination : CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2018 sous le numéro de dépôt 29110



20180291102017

DATE DEPOT : 24/04/2018

N° DE DEPOT : 29110

N° GESTION : 1957B17163

N° SIREN : 572171635

DENOMINATION : CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

ADRESSE : 17 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris

MILLESIME : 2017

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

03 MAI 2018

2910
numéro de dépôt

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

RAPPORT DE GESTION

2017

Arrêté par le Conseil d'administration de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 13 février 2018
et
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 17 avril 2018.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 18 AVRIL 2018



OLIVIER TOUSSAINT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62
N° SIRET : 572 171 635 00236

SOMMAIRE

- 1. RAPPORT DE GESTION**
 - RAPPORT D'ACTIVITE**
 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
 - PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE**
- 2. ETATS FINANCIERS - COMPTES CONSOLIDES 2017**
- 3. ETATS FINANCIERS - COMPTES INDIVIDUELS 2017**

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

RAPPORT D'ACTIVITE 2017
--

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Résultats consolidés (en M€)	2017	2016
Produit net bancaire	137,5	126,0
Charges d'exploitation	<u>-101,7</u>	<u>-95,6</u>
Résultat brut d'exploitation	35,8	30,4
Coût du risque	-0,9	0,5
Résultat net sur actif immobilisé	0,0	0,5
Impôts sur les sociétés	-12,4	-10,3
	—	—
Résultat net	22,4	21,1

L'amélioration des fondamentaux économiques s'est poursuivie en 2017 avec l'enchaînement de publications d'indicateurs d'activité meilleurs qu'attendus dans la zone Euro en termes de croissance, de chômage et d'investissement des entreprises.

Concernant la politique monétaire, la Réserve Fédérale américaine a tenu ses promesses en remontant progressivement ses taux courts et la Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique monétaire accommodante.

Ainsi, les marchés actions ont terminé l'année 2017 en progression. En France, l'Indice CAC 40 clôture l'année à 5 313 points, soit +9,26% par rapport au 31 décembre 2016.

Données au 31/12/2017

Indice	Rendement
CAC 40	8.26%
Euro Stoxx 50	6.49%
MSCI Europe	7.28%
S&P 500	4.90%
TOPIX	8.85%
MSCI EMF Asia	23.03%
MSCI EMF Latin America	6.13%

*Les performances sont exprimées en % pour un
investissement en euros – Source Factset
Les performances des indices sont calculées
dividendes/coupons non réinvestis*

Dans ce contexte, CA Indosuez Wealth (France) a développé ses activités de gestion de fortune au service de la clientèle haut de gamme du groupe Crédit Agricole (hors LCL) tout en poursuivant ses synergies avec les autres entités du groupe Indosuez Wealth Management.

2017 : DES RESULTATS EN PROGRESSION DANS UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

En 2017, l'activité de gestion de fortune a bénéficié de la reprise des opérations de fusions-acquisitions en France. Néanmoins, la concurrence entre les établissements reste agressive et ces derniers continuent de renforcer leurs offres.

Dans un contexte durable de taux bas, les clients souhaitent une plus grande diversification de leurs actifs afin d'obtenir des rendements qui, historiquement, étaient assurés par les produits sécuritaires.

Les performances commerciales

Sur l'année, les encours de CA Indosuez Wealth (France) ont progressé de 2,4 Mds € et s'élèvent à 30,8 Mds € à fin 2017 contre 28,4 Mds € à fin 2016.

La collecte brute s'élève à 3,3 Mds € alors que les sorties de capitaux atteignent 1,7 Mds €. Ainsi, la collecte nette ressort à 1,8 Mds € sur l'ensemble de l'année.

La part du courtage assurance vie ressort à 67% des encours. La collecte brute atteint 1,4 Mds € en 2017 et compense 1.0 Mds € de rachats.

De bons résultats 2017

Le PNB de l'année 2017 a progressé de +11,5 millions d'euros en liaison avec la progression des encours. Celui-ci atteint 137,5 millions d'euros contre 126,0 M€ en 2016.

Les charges d'exploitation progressent de 6,1 millions d'euros à 101,7 millions d'euros versus 95,6 millions d'euros en 2016. Cette hausse des charges s'explique notamment par la facturation de frais de la holding et par les coûts liés aux études de l'évolution du système d'information.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 35,8 millions d'euros en 2017 contre 30,4 millions d'euros en 2016.

Le coût du risque ressort à -0.9 M€.

Le résultat net est de 22,4 millions d'euros versus 21,1 millions d'euros en 2016.

Dividendes distribués par CA Indosuez Wealth (France) au cours des trois derniers exercices

(en Euros)	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Dividende par action	5,34	4,39	3,26

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40%.

Une adaptation du dispositif de contrôle rendue nécessaire par l'évolution des exigences réglementaires

La Banque continue de veiller à ajuster son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de son activité et de l'environnement réglementaire.

Le déploiement d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au vu des exigences réglementaires ou celles du Groupe est resté le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 400 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de contrôle permanent trimestriels en présence de l'ensemble des correspondants de chaque Direction. L'effort a continué à porter sur l'analyse et la qualité des pistes d'audit relatives à ces contrôles.

Concernant les risques de non-conformité, l'année 2017 a été notamment marquée par la poursuite de la mise en œuvre du « Plan de remédiation OFAC » et la préparation au déploiement opérationnel des exigences MIFID 2. Parallèlement, le plan de désengagement des clients dans des pays « non EAI » est quasi-finalisé.

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle a continué à mobiliser la Direction des Risques en matière d'analyse des demandes et de gestion du risque inhérent, et ce de façon à conserver le coût du risque très limité observé depuis plusieurs années.

Enfin, les exercices des différents dispositifs du Plan de Continuité d'Activités (plan de repli utilisateurs, plan de secours Informatique et gestion de crise) ont fait apparaître des résultats satisfaisants.

Dans le cadre de la sécurité du système d'information, l'utilisation d'applications dédiées a permis d'améliorer la protection des données sensibles et la sécurité des connexions sur le réseau de la Banque.

CA Indosuez Gestion

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion progressent de +20% pour atteindre 10,7 Mds€ fin 2017 contre 8,9 Mds€ fin 2016.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive de 1 353 M€ dont 300 M€ sur les OPC ouverts et 1 053 M€ sur les mandats de gestion et les OPC dédiés.

Le PNB de la société de gestion progresse de 34% et dépasse le seuil des 40 M€, contre 30 M€ réalisés en 2016. Le résultat brut d'exploitation ressort à 25 M€, également en hausse de 10 M€ par rapport à l'exercice 2016. Le résultat net au 31 décembre 2017 s'établit à 16,9 M€ contre 10,1 M€ en 2016.

Dividendes distribués par CA Indosuez Gestion au cours des trois derniers exercices

(en Euros)	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Dividende par action	6,95	11,77	13,03

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40%.

* * *

PERSPECTIVES

L'appartenance au groupe Crédit Agricole, les synergies avec les Caisses régionales concrétisées par des succès commerciaux, le rattachement à une marque unique internationale, le développement de notre offre clientèle, le projet d'entreprise commun « Shaping Indosuez 2020 » et la mutualisation de notre système d'information nous permettent d'aborder l'année 2018 et les nouvelles directives réglementaires avec confiance.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total de bilan et de nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive - entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 - selon la taille de la société.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Résultats consolidés :

Compte de résultats consolidés synthétiques – Principaux soldes Intermédiaires de gestion.

En Milliers d'euros	2017	2016	Variations en %
Produit Net bancaire	137 454	126 010	9.08%
Charges d'exploitation	-101 702	-95 622	6.36%
Résultat Brut d'exploitation	35 752	30 388	17.65%
Coût du risque	-914	524	
Gains ou pertes sur autres actifs	0	539	
Résultat avant Impôt	34 838	31 451	
Impôts sur les bénéfices	-12 390	-10 327	
Résultat Net Part du Groupe	22 448	21 124	6.27%

Le résultat net part du groupe s'élève à 22.4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 21.1 millions d'euros en 2016.

Le produit net bancaire est en augmentation de 9.08% : 137.5 millions d'euros, contre 126.0 millions d'euros en 2016.

Cette progression s'explique d'une part, par l'augmentation des commissions nettes qui représentent 91,2% du produit net bancaire, en augmentation de 10.1 millions d'euros et d'autre part, par une plus-value de +0.98 million d'euros liée à la cession d'OPC monétaire.

Les charges d'exploitation ressortent à 101.7 millions d'euros, soit une augmentation de 6.36%. Cette progression s'explique notamment par la refacturation des frais de la holding Indosuez Wealth Management pour 3.1 millions d'euros.

Elles se composent des frais de personnel (yc charges liées à l'intérim) pour 64.5 millions d'euros, ceux-ci progressent de 1,1 million d'euros (+1.7%), par rapport à 2016. Cette évolution est principalement liée à la progression de la rémunération variable y compris Intéressement et Participation.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 34.5 millions d'euros et augmentent de 5.3 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles intègrent notamment les charges liées à l'évolution du système d'information ainsi que la refacturation des frais de la holding Indosuez Wealth Management pour 3.1 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements diminuent de 9.3%, passant à 2.7 millions d'euros contre 2.9 millions d'euros en 2016.

Le coefficient d'exploitation est en amélioration : 74.0% contre 75.9% en 2016.

Au final, le résultat brut d'exploitation ressort à 35.8 millions d'euros en 2017, à comparer à 30.4 millions d'euros, soit une augmentation de 5.4 millions d'euros (+17.7%).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2017 s'élève à 12.4 millions d'euros et le taux d'imposition effectif du groupe CA Indosuez Wealth (France) ressort à 35,5%.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Bilans consolidés :**Bilans consolidés synthétiques****ACTIF**

Actif (en milliers d'euros)	2017	2016	Variations en %
Caisse, Banques Centrales et créances sur			149.0%
Etablissements de Crédit	468 862	188 278	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	14	0%
Actifs financiers disponibles à la vente	530	101 795	-99.5%
Prêts et créances sur la clientèle	1 012 138	865 756	16.9%
Comptes de régularisation et actifs divers (*)	149 449	170 327	-12.3%
TOTAL	1 630 993	1 326 170	23.0%

PASSIF

Passif (en milliers d'euros)	2017	2016	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	80 556	86 225	-6.6%
Passifs Financiers à la juste valeur	61	101	-39.6%
Dettes envers la clientèle	1 205 683	883 883	36.4%
Dettes représentées par un titre	21 481	18 501	18.1%
Comptes de régularisation et passifs divers	148 707	184 565	-10.9%
Capitaux propres Part du Groupe	176 505	172 875	2.1%
. Dont résultat net part du groupe	22 448	21 124	6.3%
TOTAL	1 630 993	1 328 170	23.0%

Le total du bilan consolidé s'élève à 1 631 millions d'euros, à comparer à 1 326.2 millions d'euros, soit une augmentation de 304.8 millions d'euros. Cette progression s'explique essentiellement par la progression des encours crédits à l'actif et des dépôts de la clientèle au passif.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat n'est pas significatif.

- Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0.5 million d'euros. Les titres en portefeuille sont arrivés à échéance ou ont été cédés en 2017. Ce qui explique la forte baisse sur ce poste par rapport à 2016 (101.8 millions d'euros).

- Prêts et créances sur la clientèle

Le montant des financements à la clientèle s'élève à 1 012.1 millions d'euros, en augmentation de 146.4 millions d'euros (+16.9%). Cette évolution s'explique par la progression des crédits accordés à la clientèle.

- Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle augmentent de 321.8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 et représentent 1 205.7 millions d'euros. Ce poste est constitué des comptes ordinaires créditeurs (826.5 millions d'euros), des compte à terme (228.5 millions d'euros) et des comptes d'épargne à régime spécial (150.6 millions d'euros).

- Dettes fournisseurs

L'article L 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités de l'article D441-4 du Code de Commerce.

Les délais de paiements pratiqués par CA Indosuez Wealth (France) à l'égard de ses fournisseurs est de 30 jours fin de mois à réception de la facture

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2017 :

en M€ (A) Tranches de retard de paiement	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	149	9	8		166
Montant total des factures concernées HT	3,5	0,0	0,0		3,6
% du montant total des achats HT de l'exercice	7%	0%	0%	0%	8%

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2016 :

en M€ (A) Tranches de retard de paiement	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	187	34	10	32	263
Montant total des factures concernées HT	1,4	1,1	0,5	0,1	3,1
% du montant total des achats HT de l'exercice	5%	4%	2%	0%	11%

- Créances clients

L'article L 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D441-4 du Code de Commerce.

➤ Créances clients au titre du 31 décembre 2017

CA Indosuez Wealth (France)

en M€ (A) Tranches de retard de paiement	Article D. 441-4 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées				18	18
Montant total des factures concernées HT				0,7	0,7
% du montant total des factures émises HT de l'exercice				0%	0%

- Dettes représentées par un titre

Le montant des émissions de certificats de dépôt (21.5 millions d'euros) est très faible compte tenu des conditions de marché.

- **Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant consolidé des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2017 s'élève comme suit :

(en milliers d'euros hors taxe)	2017			2016
	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	116	140	256	285

- **Capitaux propres Part du Groupe**

Les capitaux propres, part du groupe de la Banque, s'élèvent à 176.5 millions d'euros contre 172.9 millions d'euros en 2016. Hors résultat, ils sont en progression de 2.3 millions d'euros.

- **Communication sur les charges somptuaires & les charges non déductibles (CGI, Art.223 quater et 39-4 & CGI, Art.223 quinquies et 39-5)**

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 & 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI nous vous informons que le groupe CA Indosuez Wealth (France) n'a fait l'objet d'aucune vérification de la part de l'administration fiscale en 2017.

- **Prises de participation**

Suivant les dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, CA Indosuez Wealth (France) n'a procédé ni à des prises de participation, ni à de prises de contrôle au cours de l'exercice 2017.

* * *

Les informations suivantes sont fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7 et font partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

Contrôle Interne

L'animation du dispositif de contrôle interne est supervisée par le service Contrôle permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Banque (y compris les 11 équipes commerciales) avec :

- un Plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels et validés par leurs responsables et ;
- un Plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle d'Indosuez France : Direction de la Conformité (dont le contrôle de la fonction dépositaire, jusqu'au 30.09.2017, date de transfert des fonds d'Indosuez Gestion à CACEIS Bank France), Responsable de la sécurité du Système d'Information et du PCA, Service « Contrôle Permanent/Conformité » d'Indosuez Gestion et Equipe Contrôle Permanent d'Indosuez France.

Conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité (50% du nombre total des contrôles) et de risque opérationnel (12% du nombre total des contrôles).

L'ensemble du plan de contrôle et des résultats périodiques est centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.

Le dispositif de gestion des incidents opérationnels a été enrichi d'une nouvelle procédure formalisant la remontée systématique des incidents significatifs au Comité de Direction Générale.

Par ailleurs, on peut noter une bonne maîtrise du coût du risque opérationnel en 2017.

Pour rappel, le document formalisant l'Appétence aux risques avait été présenté et validé par le Conseil d'Administration le 20/07/2016.

Gestion financière : l'exposition aux risques et la politique de couverture

La Banque est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques & Corporates annuel - en 2017, comme chaque année, il s'est réuni en décembre - qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties - outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt - sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).

Enfin, au titre de la mise en œuvre du LCR (Liquidity Coverage Ratio), CA Indosuez Wealth (France) a constitué un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Assets), y compris pour une part en USD.

Le risque de crédit

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de CA Indosuez Wealth (France), est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) et fonctionnellement au Second Dirigeant Effectif.

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Risques du Métier Banque Privée, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole SA. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Banque et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Banque.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le Credit Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group).

Le risque majeur de l'activité de crédit de CA Indosuez Wealth (France) ne se concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le niveau de provisionnement en matière de risque de crédit a continué d'être limité (un seul nouveau dossier provisionné pour EUR 350 K), les défauts étant très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

Le Comité Trimestriel des Affaires Sensibles, mis en place fin 2014, sous la présidence du Directeur Général, a continué d'examiner l'ensemble des dossiers douteux et litigieux et les provisions associées.

CA Indosuez Wealth (France), ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au Métier de Banque Privée.

L'exposition au risque de contrepartie est à nouveau en hausse significative par rapport à l'exercice précédent puisqu'on observe une augmentation à nouveau de l'ordre de 15% tant des autorisations que des utilisations de crédit par rapport au 31/12/2016 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, qui ont connu une nouvelle hausse significative en 2017, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle et ayant continué de bénéficier des taux courts attractifs ;
- et sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre de nos clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

Le risque de marché

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La gestion pour compte propre de la Banque s'articule, d'une part, sur les placements de sa liquidité toutes devises confondues et, d'autre part, sur la gestion Actif-Passif de ses noyaux stables (Fonds Propres et Dépôts à Vue).

L'activité pour compte propre ne prévoit pas la détention de positions à but purement spéculatif.

La Salle des Marchés poursuit une stratégie de gestion prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de la trésorerie et des noyaux stables de la Banque, à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

Il n'existe pas de risques structurels en devises tant sur les participations que sur le portefeuille de transaction.

CA Indosuez Wealth (France) supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Banque réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Au 31/12/2017, les portefeuilles de CA Indosuez Wealth (France) sont constitués des positions suivantes :

- Activité Trésorerie : prêts interbancaires
- Portefeuille de dérivés : caps, contrats d'échanges de taux d'intérêt & de change

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- le risque de contrepartie (interbancaire et corporate) ;
 - le risque de change ;
 - le risque de taux en sensibilité (modèle interne) ;
-

- le risque de taux en Value at Risk (modèle CACIB) depuis le 30/01/2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi mensuellement en gap de taux fixe par la Direction Financière suivant le modèle Groupe.

Les limites sont validées annuellement par des Comités ad hoc.

Le Responsable de la Salle des Marchés, hiérarchiquement rattaché au Directeur Fonctionnement et Risques, met en œuvre la politique de gestion.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori par la Cellule Risques de Marché en 2nd niveau.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Banque n'excèdent pas les limites définies par :

- la Banque via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- CACIB via les Comités de Risques de Marché.

Les constats sont réalisés à partir des états suivants :

- « Etat des limites d'engagement » pour le risque de contrepartie ;
- « Contrôle des Limites et de la Cohérence » & « Simulation réévaluation de change » pour le risque de change ;
- « Etat de sensibilité » pour le risque de taux en sensibilité (modèle Interne) ;
- « Global View Risk » pour le risque de taux en VaR (modèle CACIB).

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans deux reportings :

- « Risques de marché » diffusés mensuellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CACIB et à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth Group ;
- « Etats des limites par contrepartie » diffusés mensuellement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CACIB.

Le risque de marché est présenté dans l'annexe 3.2 aux états financiers.

Le risque de contreparties

CA Indosuez Wealth (France) effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du « Comité Contreparties ».

Ce Comité réunit au moins une fois par an le Directeur Général, le Directeur Fonctionnement et Risques, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable de la Salle des Marchés et le Responsable des Services Opérationnels.

Le dernier Comité a eu lieu le 15 décembre 2017.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporales, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de 1er ordre avec lesquelles la Banque entretient des relations actives.

Le nombre de contreparties autorisées a été limité en 2017 à une cinquantaine d'établissements essentiellement membres du groupe Crédit Agricole. CA Indosuez Wealth (France) n'a pas pour objet de développer une activité de marché significative mais plutôt de traiter au mieux les opérations confiées par la clientèle.

Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en Europe et de leur rating, la périodicité de la révision globale des limites de contreparties au sein d'Indosuez est annuelle. Le processus de révision des limites d'Indosuez permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de CACIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues a minima annuellement par le Comité Contreparties de CA Indosuez Wealth (France) puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de CACIB.

Le risque de change

Les limites de risque de change sont revues annuellement dans le cadre d'un Comité ALM qui réunit le Directeur Général, le Directeur Fonctionnement et Risques, le Directeur Financier, le Responsable de la Salle des Marchés, le Responsable des Services Opérationnels et les représentants de CA Indosuez Wealth (Group).

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Banque (comptant et terme).

Il convient de rappeler que les positions de change ouvertes pour le compte propre de la Banque sont uniquement générées par l'activité clientèle. CA Indosuez Wealth (France) n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

La limite de P&L/Stress reprend, pour chaque devise autorisée, la position ouverte calculée à laquelle un coefficient de pondération est appliqué pour prendre en compte la volatilité de chacune des devises concernées.

CA Indosuez Wealth (France) a adopté les mêmes coefficients de pondération que CACIB (7%).

Le risque de taux

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Banque est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle Interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC CACIB) depuis le 30/01/2014.

Les limites en sensibilité sont restituées :

- par maturité (< 1 an, 1-3 ans, 3-5 ans, > 5 ans) et ;
- par devises (EUR, USD et GBP).

Ces limites mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01% appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par CA Indosuez Wealth (France).

Les limites de sensibilité sont suivies en consolidant l'état de sensibilité Euro (Portefeuilles de Transaction et de Placement) avec l'état de sensibilité ALM (Portefeuille ALM). Les compartiments de noyaux stables de l'ALM sont régulièrement contrôlés par l'unité en charge du pilotage de l'ALM.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Un reporting mensuel en gap de taux est transmis à la Direction de l'ALM CACIB via CA Indosuez Wealth (Group) sur la base des positions du dernier jour ouvré du mois.

La Value At Risk (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) historiques sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99%. Il s'agit d'une VaR historique 1 an / 1 jour 99%.

Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de CACIB puis validé par la Cellule « risques de marché » de CA Indosuez Wealth (France).

Description des outils et de la méthodologie

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité (modèle Interne) est produit par l'application Kondor Trade Processing (KTP) qui rapproche les limites autorisées avec les opérations suivantes :

- de Bilan et de hors Bilan (Prêts / Crédits et Emprunts / Dépôts A Terme, Titres acquis et émis, Swaps prêteurs et emprunteurs),
- à taux fixes et taux révisables,
- des portefeuilles de la banque : transaction, placement, ALM
- pour les devises (EUR, USD et GBP).

L'état de sensibilité classe ces opérations par nature de produit (prêts / emprunts, titres acquis / émis, swaps prêteurs / emprunteurs) et par maturité ; et calcule le taux moyen (moyenne pondérée par le montant), la durée moyenne (moyenne pondérée par le montant de l'opération), la sensibilité en euros, dollars, et livres sterling (somme des sensibilités de chaque opération).

Il recense les ressources et emplois échéancés, à taux fixe et révisable de la Banque ainsi que la sensibilité globale. Pour chaque maturité, la sensibilité aux variations de taux d'intérêt est exprimée en « équivalent euros », « équivalent dollars » et « équivalent sterling ».

Le risque de liquidité et de financement

Conformément à l'Instruction de la Commission bancaire n° 2009-05, le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Banque à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de CA Indosuez Wealth (France). Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des refinancements de marché (sociétés de gestion, marché interbancaire).

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le LCR calculé s'élevait à 141,7% au 31/12/2017, contre 116.2% au 31/12/2016.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

A ce titre, CA Indosuez Wealth (France) doit être en mesure de mobiliser son encours de papier à tout moment et s'engage par le biais de pensions à tester son accès au marché régulièrement.

Cf. Annexes aux comptes consolidés - note 3.3

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêts

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et / ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle ...)

Politique de macrocouverture : les éléments d'actif ou passif de montants qui n'atteignent pas le seuil de faisabilité d'une microcouverture mais d'échéance significative, font l'objet de regroupement par similarité et sont macro couverts.

Les instruments de couverture de CA Indosuez Wealth (France) rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur, ils sont présentés dans l'annexe 3.4 aux états financiers.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, CA Indosuez Wealth (France) applique la méthode standard réglementaire (TSA).

Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de CA Indosuez Wealth (France) permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil Groupe.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

ANNEXE : TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Situation financière en fin d'exercice	2013	2014	2015	2016	2017
a) Capital social (en Euros)	82 949 490	82 949 490	82 949 490	82 949 490	82 949 490
b) Nombre d'actions émises	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966
En milliers d'Euros					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	140 397	143 325	163 960	158 206	172 975
b) Résultat avant Impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	20 960	56 790	32 404	28 969	24 271
c) Impôts sur les bénéfices	5 111	18 905	2 563	5 940	3 749
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	957	4 043	739	1 573	1 698
e) Résultat après Impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	14 029	31 682	26 508	18 927	15 472
f) Montant des bénéfices distribués	12 608	29 530	24 277	18 028	NC
Résultats par action (en Euros)					
a) Résultat après Impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2.69	6.12	5.26	3.88	3.40
b) Résultat après Impôts, participation des salariés, amortissement et provisions	2.54	5.73	4.79	3.42	2.80
c) Dividende attribué à chaque action	2.28	5.34	4.39	3.26	NC
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	382	391	398	411	408
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'Euros)	25 748	26 218	28 582	30 085	29 800
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'Euros)	15 122	15 227	16 188	16 465	17 093

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Président du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons qu'aux termes du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain MASSIERA pour la durée qui restait à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Lors de l'Assemblée Générale du 14 avril 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de 2017.

Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été réélu en qualité de Président lors du Conseil d'Administration du 19 mai 2015 pour la durée qui reste à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de 2017.

Directeur Général

Lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, Monsieur Olivier TOUSSAINT a été nommé Directeur Général pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Hervé CATALA, démissionnaire. Son mandat de Directeur Général a été renouvelé lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2014 (date d'effet : 15 novembre 2014) pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2017.

Lors du Conseil d'Administration du 20 juillet 2017, le mandat de Directeur Général de Monsieur Olivier TOUSSAINT a été renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 15 novembre 2017, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2020.

Membres du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017, M. Hervé CATALA a été coopté en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Christophe GANCEL, démissionnaire. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2017 pour une durée de trois ans.

Lors du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017, M. Pierre FORT a été coopté en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Christophe NOEL, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Lors du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017, Mme Véronique FAUJOUR a été cooptée en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bertrand CORBEAU, démissionnaire. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2017 pour une durée de trois ans.

Les mandats de M. Paul de LEUSSE et de M. Bernard de WIT ont également été renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2017 pour une durée de trois ans.

Rémunérations

Pour information, le montant total net des jetons de présence versé aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 s'élève à 21 975,93 euros.

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, les informations relatives aux rémunérations et avantages versés par CA Indosuez Wealth (France) et, respectivement par Crédit Agricole S.A., Amundi ou Crédit Agricole CIB, et relatives aux engagements pris par ces sociétés (notamment les engagements de retraite) vis-à-vis des mandataires sociaux exerçant ou ayant exercé courant 2017 un mandat social à la fois chez CA Indosuez Wealth (France) et, respectivement chez Crédit Agricole S.A., Amundi ou Crédit Agricole CIB, sont disponibles dans les documents de référence respectifs de Crédit Agricole S.A., Amundi ou Crédit Agricole CIB enregistrés auprès de l'AMF. Il est précisé en tant que de besoin que le montant net des jetons de présence versé à M. François IMBAULT au titre de l'exercice 2017 s'élève à 3.630,17€.

Conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce

Néant.

Tableau des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 par chaque mandataire social (art. L. 225-37-4 du Code de commerce)

Monsieur Jean-Yves BARNAVON
400, rue Alphonse Daudet – 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE,
Président	CREDIT AGRICOLE Next Bank CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,
Administrateur	FRIULADRIA SPA, COMPAGNIE DES ALPES, CA TECHNOLOGIES ET SERVICES, CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA, FEDE AURA (Association loi 1901), SACAM PARTICIPATIONS, SACAM Mutualisation (en sa qualité de membre du Bureau Fédéral), SCI CAM, SAS RUE LA BOETIE,
Membre du Conseil de Surveillance	CA TITRES SNC(*).

(*) Mandat libéré en 2017

Monsieur Olivier TOUSSAINT
Directeur Général
5, rue Berteaux Dumas - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Directeur Général

CA INDOSUEZ WEALTH (France) SA

Président du Conseil d'Administration

CA INDOSUEZ GESTION SA

Administrateur

AMUNDI IMMOBILIER SA

CPR AM SA

**CREDIT AGRICOLE CAPITAL
INVESTISSEMENT & FINANCE (CACIF)
SA**

Monsieur Philippe CHATAIN
Route de Saint Avertin – « Rochecave » – 37270 LARCAY

Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU,
Président	SAS FONCIERE TP,
Gérant	SARL CEI TP,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, CA PAIEMENTS, SAS CATP IMMOBILIER, GIE CARCENTRE, FONDATION PROSPECTIVE ET INNOVATION (FPI), GIE CREDIT AGRICOLE SERVICES, GIE CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES, PACIFICA, PREDICA, NEXECUR (ex. CTCAM CENTRE DE TELESURVEILLANCE), ANCD,
Membre du Comité de Gestion	UNI-EDITIONS,
Membre du Comité Stratégique	CREDIT AGRICOLE REGIONS INVESTISSEMENT (CARVEST), SAS CARCENTRE INGENIERIE ENTREPRISES (CARCIE).

Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE
7, rue de Kerozen – 56000 VANNES

Président	CA BRETAGNE PARTICIPATIONS (CABREPAR), COMITE DE SURVEILLANCE DE CA BRETAGNE HOLDING HABITAT (CABHH),
Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN,
Gérant	SARL SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY, SCI DE KERANGUEN, SAS EUGENE CARRIERE,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, UNEXO SAS, CREDIT AGRICOLE EN BRETAGNE (CAEB), IUT DE VANNES, FIRECA SAS, SAS SACAM PARTICIPATIONS, SAS RUE LA BOETIE, CA CONSUMER FINANCE (Censeur), SCI CAM, ACTICAM
Membre	SAS SACAM FIRECA, CONSEIL DE GESTION UBS FONDATION, CONSEIL DE GERANCE SAS SACAM MUTUALISATION BUREAU FEDERAL FNCA

Monsieur Paul de LEUSSE
6, Avenue Constant Coquelin - 75007 PARIS

Président	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE) SA,
Membre du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA,
Directeur Général	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, CA INDOSUEZ WEALTH (SWITZERLAND) SA, CFM INDOSUEZ WEALTH SA, UBAF SA,
Administrateur & Membre du Comité Exécutif	FONDATION GRAMEEN CREDIT AGRICOLE.

Madame Véronique FAUJOUR
128, rue Marius Aulan – 92300 LEVALLOIS-PERRET

Membre du Comité de direction

CREDIT AGRICOLE SA,

Directeur Général

UNI-EDITIONS SA,

Administrateur

**CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA,
CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,
CA IMMOBILIER SA,
CA CREDITOR INSURANCE SAS,
BFORBANK SA,
FIRECA SAS.**

Monsieur Frédéric THOMAS
29, Rue de l'Université – 75007 PARIS

Vice-Président	GROUPEMENT FRANCAIS DES BANCASSUREURS (L1901), CREDIT AGRICOLE VITA SPA (Italie),
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, PACIFICA SA, SPIRICA SA, ICADE SA, ADICAM SARL,
Représentant légal de CAA, CAA Président personne morale	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS
Directeur Général	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES (CAA) SA, PREDICA SA,
Membre du Comité Exécutif	CREDIT AGRICOLE SA,
Représentant permanent de PREDICA : Président	FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS (SICAV),
Représentant permanent de CAA : Administrateur	CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE (CACI) SA,
Membre du Comité de Surveillance TERRITOIRES	CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS & (CAIT),
Président du Comité de Surveillance VENTURE)	F / I VENTURE (FINTECH / INSURTECH

Monsieur Bernard de WIT
18, rue Mare Neuve – 78610 LE PERRY EN YVELINES

Membre du Comité de direction	Crédit Agricole SA
Directeur en charge des fonctions Business&Control Groupe & Dirigeant effectif	AMUNDI SA
Président du Conseil d'Administration	FUND CHANNEL SA, AMUNDI GLOBAL SERVICING, AMUNDI LUXEMBOURG SA, BFT INVESTMENT MANAGERS,
Président du Conseil de Surveillance	AMUNDI INTERMEDIATION SA
Vice-Président du Conseil d'Administration	ASSOCIATION DE RETRAITES D'AMUNDI (AMUNDI SILVER),
Président du Conseil d'Administration	BFT INVESTMENT MANAGERS,
Administrateur et Directeur Général Délégué	AMUNDI AM,
Administrateur	AMUNDI SMITH BREEDEN LLC, CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, FIRST EAGLE AMUNDI SICAV, AMUNDI USA Inc., AMUNDI PIONEER ASSET MANAGEMENT USA Inc., AMUNDI PIONEER ASSET MANAGEMENT Inc., AMUNDI PIONEER INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT USA, AMUNDI PENSION FUND Inc. DNA SA, CA TITRES SNC, EURO SECURITIES PARTNERS SAS,
Membre du Conseil de Surveillance	ANATEC SAS,
Représentant permanent d'AMUNDI AM : - Administrateur	LESICA SAS,

Monsieur Pierre FORT
1, rue du Docteur François – 67000 STRASBOURG

Directeur Général

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL ALSACE VOSGES,**

Administrateur

**CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,
BFORBANK SA,
FIRECA SAS (*),
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT
SUISSE,**

Membre du Conseil de surveillance

CA TITRES,

Membre du Comité de surveillance

**CREDIT AGRICOLE REGIONS
DEVELOPPEMENT.**

(*) mandat libéré en 2017

Monsieur François IMBAULT
1, rue des Saunelles Dhuiet, 91150 ORMOY-LA-RIVIERE

Président

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE,
DOMAINE DE LA SABLONNIERE (SAS),
CADIF Mécénat (Fonds de Dotation),**

Administrateur

**CREDIT AGRICOLE CIB (SA),
CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) (SA),
CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) (SA),
PACIFICA (SA),
PREDICA (SA),**

**Représentant du CADIF :
Administrateur**

SOCADIF (SA),

**Associations agréées par l'Etat :
Vice-Président**

AGECIF CAMA,

**Représentant du CADIF :
CADIF gérant SCI
CADIF gérant SCI**

**SC IMMOBILIERE DE L'ILE DE France,
SC IMMOBILIERE BERCY VILLIOT (SCI),**

Membre

**COMMISSION DES CADRES DIRIGEANTS DU
GROUPE CREDIT AGRICOLE,
COMMISSION NATIONALE DE
REMUNERATION DES CADRES DE
DIRECTION,
ASSOCIATION DES PRESIDENTS A LA
FNCA,
COMMISSION « TRANSFORMATION ET
PERFORMANCE » A LA FNCA,
MEMBRE SUPPLEANT DE LA CCPMA
PREVOYANCE.**

CA Indosuez Wealth (France)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mardi 17 avril 2018

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion du groupe telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour cet exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	15 472 149,05 €
Report à nouveau	14 235 450,60 €
soit un bénéfice disponible de	29 707 599,65 €

ainsi qu'il suit :

Dividendes aux actionnaires	14 654 409,90 €
Le solde au report à nouveau	15 053 189,75 €
TOTAL	29 707 599,65 €

Le dividende unitaire s'élève à 2,65 € par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juin 2018.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2014	2015	2016
Dividende	5,34	4,39	3,26

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bastien CHARPENTIER, coopté par le Conseil d'Administration du 13 février 2018 en remplacement de Monsieur Hervé CATALA pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves BARNAVON, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur François IMBAULT, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric THOMAS, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 68 602 € le montant brut des jetons de présence payables aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2018.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

ETATS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDES
AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 13 février 2018
et
soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 17 avril 2018.

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, jugements et estimations utilisés
 - 1.1. Normes applicables et comparabilité
 - 1.2. Format de présentation des états financiers
 - 1.3. Principes et méthodes comptables
 - 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - 2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice
 - 2.2. Les participations non consolidées
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE
 - 3.1. Risque de crédit
 - 3.2. Risque de marchés
 - 3.3. Risque de liquidité et de financement
 - 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
 - 3.5. Risques opérationnels
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
 - 4.1. Produits et Charges d'intérêts
 - 4.2. Commissions nettes
 - 4.3. Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat
 - 4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers
 - 4.5. Produits et charges nets des autres activités
 - 4.6. Charges générales d'exploitation
 - 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
 - 4.8. Coût du risque
 - 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs
 - 4.10. Impôts
 - 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
5. NOTES RELATIVES AU BILAN
 - 5.1. Caisse, Banques centrales
 - 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
 - 5.3. Instruments dérivés de couverture
 - 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

- 5.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle
- 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
- 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés
- 5.10. Comptes de régularisations actifs, passifs et divers
- 5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
- 5.12. Fonds de commerce
- 5.13. Provisions
- 5.14. Capitaux propres
- 5.15. Composition des capitaux propres
- 5.16. Affectation du résultat et fixation du dividende 2016
- 5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

6. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

- 6.1. Détail des charges de personnel
- 6.2. Effectif fin de période
- 6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies
- 6.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
- 6.5. Autres engagements sociaux
- 6.6. Rémunérations de dirigeants

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

10. PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

11. RATIOS DE GESTION CONSOLIDÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2017

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés	13 229	12 723
Intérêts et charges assimilées	-5 056	-3 345
Commissions (produits)	201 511	178 073
Commissions (charges)	-76 199	-62 843
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 029	1 480
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	973	30
Produits des autres activités	243	425
Charges des autres activités	-276	-533
PRODUIT NET BANCAIRE	137 454	126 010
Charges générales d'exploitation	-99 035	-92 681
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 667	-2 941
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	35 752	30 388
Coût du risque	-914	524
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 838	30 912
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	539
RESULTAT AVANT IMPOT	34 838	31 451
Impôts sur les bénéfices	-12 390	-10 327
RESULTAT NET	22 448	21 124
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	22 448	21 124
Résultat par action (en Euros)	4,06	3,82

Nota Bene : Le nombre d'actions est de 5 529 966

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2017

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		22 448	21 124
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		43	-104
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		43	-104
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		-14	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		29	-69
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1250	-358
Gains et pertes sur Instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1250	-358
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		430	123
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-820	-235
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-791	-304
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 657	20 820
Dont part du Groupe		21 657	20 820
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES	378 351	81 983
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	14	14
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	380	29
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	530	101 795
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	90 511	106 315
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 012 138	865 758
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	12 475	10 186
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	87 888	115 112
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 881	9 497
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 825	35 503
TOTAL DE L'ACTIF	1 630 993	1 326 170

BILAN PASSIF

	31.12.2017	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	61	101
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 068	2 218
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	80 556	86 225
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	1 205 683	883 883
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	21 481	18 501
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	3 175	5 295
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	122 272	138 481
PROVISIONS	20 192	18 581
TOTAL DES DETTES	1 454 488	1 153 295
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	176 505	172 875
CAPITAL ET RESERVES LIEES	104 918	104 918
RESERVES CONSOLIDEES	51 168	48 072
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-2 030	-1 239
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 448	21 124
TOTAL DU PASSIF	1 630 993	1 326 170

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
(en milliers d'euros)	82 949	21 968	0	172 087	-935	0	176 049	0	178 049
Capitaux propres au 1er janvier 2016									
Augmentation de capital :				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2016				-32 938			-32 938		-32 938
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				8 601			8 601		8 601
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiements en actions				282			282		282
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires				-23 995		0	-23 995	0	-23 995
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-304	0	-304	0	-304
Quota-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence	0			0			0		0
Résultat au 31.12.2016				0		21 124	21 124		21 124
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2016	82 949	21 968	0	172 087	-1 238	21 124	172 874	0	172 874
Affectation du résultat 2016						-21 124	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2017	82 949	21 968	0	99 196	-1 239	0	172 874	0	172 874
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2017				-27 610			-27 610		-27 610
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0 588			9 588		9 588
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	-18 028	0	0	-18 028	0	-18 028
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-789	0	-789	0	-789
Quota-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence	0			0			0		0
Résultat au 31.12.2017				0		22 448	22 448		22 448
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2017	82 949	21 968	0	51 168	-2 028	22 448	170 505	0	178 505

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (milliers d'euros)	(En)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat avant impôts		34 638	31 451
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		2 667	2 941
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		1 912	1 279
Quota-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement		12	-483
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements		5 944	6 353
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		10 535	10 090
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		8 791	-81 212
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		173 602	103 204
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		103 790	24 669
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		4 168	-4 598
- Impôts versés		-16 389	-5 244
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		274 162	42 218
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		319 535	83 760
+/- Flux liés aux participations (1)		-12	1 878
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-6 373	-8 015
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-6 385	-6 137
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		-18 028	-24 277
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		-18 028	-24 277
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)		295 122	53 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		173 211	120 023
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		81 963	5 803
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		91 248	114 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		466 295	173 211
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		378 351	81 963
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		89 944	91 248
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		295 084	53 188

* composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées tel que détaillé en note 5.1

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7, (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations extérieures sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par CA Indosuez Wealth (France) à ses actionnaires, à hauteur de 18 028 milliers d'euros pour l'année 2017

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CA Indosuez Wealth (France) y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participations stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2017

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1er janvier 2017
Amendement à IAS 7 Etat des flux de trésorerie Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1er janvier 2017

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1er janvier 2018
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1er janvier 2018

Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1er janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18

Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, CA Indosuez Wealth (France) n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1er janvier 2018. CA Indosuez Wealth (France) prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des Instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - o Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;

- o Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles; et
 - o Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test 'SPPI'.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test 'SPPI'.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dettes ne respectant pas le test 'SPPI' indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des *instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par CA Indosuez Wealth (France) devrait conduire au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectant le test "SPPI".

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les

engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1ère étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2ème étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3ème étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3ème étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, CA Indosuez Wealth (France) s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation Internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou

- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de laux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, CA Indosuez Wealth (France) n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

• Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

CA Indosuez Wealth (France) fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, CA Indosuez Wealth (France) a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, CA Indosuez Wealth (France) a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
 - Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
 - Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
 - Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test 'SPPI'.
-

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR /CRD. La Direction des Risques du Groupe ('DRG') est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

- **Transition**

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, CA Indosuez Wealth (France) ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

- **Norme IFRS 16 Contrats de location**

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part de l'amendement à IFRS 12 Informations à fournir sur les Intérêts détenus dans d'autres entités, applicables au 1er janvier 2017 et des amendements à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, IAS 40 Immeubles de placement, à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et à IAS 40 Immeubles de placement, applicables au 1er janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées applicable au 1er janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée applicable au 1er janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines applicable au 1er janvier 2019.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, CA Indosuez Wealth (France) utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les commissions ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par CA Indosuez Wealth (France).

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette

comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que CA Indosuez Wealth (France) a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que CA Indosuez Wealth (France) a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, CA Indosuez Wealth (France) utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. CA Indosuez Wealth (France) prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Indosuez Wealth (France) constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les Informations sur les reclassements réalisés par CA Indosuez Wealth (France) en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

✓Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décaissements ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, CA Indosuez Wealth (France) peut constater à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- o Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, CA Indosuez Wealth (France) détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - o Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ». L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

✓ Instruments dérivés

Les Instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite carve out).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui s'applique doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓Détermination de la juste valeur des Instruments financiers

La juste valeur des Instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

CA Indosuez Wealth (France) considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

CA Indosuez Wealth (France) peut intégrer dans le calcul de la juste valeur, l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS Indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les Instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que

la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, CA Indosuez Wealth (France) retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- o Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,

Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- o Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de juste valeur reconnue pour un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

✓Gains ou pertes nets sur Instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Commissions

Pour son activité de teneur de compte, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- Les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement.
- Les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds.
- Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.
Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

Pour ces activités CA Indosuez Wealth (France) rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

CA Indosuez Wealth (France) identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, CA Indosuez Wealth (France) a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus, après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé, CA Indosuez Wealth (France) impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une assurance auprès de Prédica.

Au titre des engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est

égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de CA Indosuez Wealth (France), présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005..

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par CA Indosuez Wealth (France) au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale ;
 - a) soit sur la même entité imposable,

- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des Impôts) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles. Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les Intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de CA Indosuez Wealth (France) et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS11 et IAS28. CA Indosuez Wealth (France) dispose d'un pouvoir de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables Internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque CA Indosuez Wealth (France) est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à CA Indosuez Wealth (France) la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. CA Indosuez Wealth (France) contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque CA Indosuez Wealth (France) détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative

des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de CA Indosuez Wealth (France) lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par CA Indosuez Wealth (France), des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. CA Indosuez Wealth (France) est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par CA Indosuez Wealth (France) sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de CA Indosuez Wealth (France);

- la mise en équivalence, pour les entités sous contrôle conjoint et sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat (consolidés).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable CA Indosuez Wealth (France) constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

2.1 Événements significatifs de la période

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2017

Néant

➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2017

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2017, les participations non consolidées sont recensées en annexe suivante :

Les participations non consolidées

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
OSEO/ SOFARIS	131	0,01%	131	0,01%
VALBAUME IMMOBILIER	0	100,00%	0	100,00%
SCI BOURGOGNE 42	0	1,00%	0	1,00%
LESICA	92	2,00%	92	2,00%
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30,15%	8	30,15%
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0,25%	10	0,25%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	241	-	241	-

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de CA Indosuez Wealth France est assurée par la Direction des Engagements. Cette direction est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque" comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Risque de crédit

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée

Exposition maximale au risque crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	14
Instruments dérivés de couverture	380	29
Actifs disponibles à la vente	530	101 795
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	60 511	106 315
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	1 012 138	885 758
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 183 573	1 073 909
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	80 121	85 734
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	74 310	74 552
Provisions - Engagements par signature		
Exposition des engagements hors bilan	154 431	169 286
TOTAL Exposition nette	1 258 004	1 234 195

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	90 511				90 511
Institutions non établissements de crédit					0
Grandes entreprises	226 041	901	-901		225 141
Clientèle de détail	787 489	548	-492		786 997
Total *	1 104 041	1 449	-1 392	0	1 102 649
Valeurs au bilan					1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 1 050 K€uros

(en milliers d'euros)	31.12.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	106 315				106 315
Institutions non établissements de crédit					0
Grandes entreprises	179 416	694	-694		178 722
Clientèle de détail	687 526	525	-492		687 034
Total *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071
Valeurs au bilan					972 071

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K€uros

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	11 352	14 398
Clientèle de détail	68 769	71 336
Total	80 121	85 734
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	40 852	42 545
Clientèle de détail	33 458	32 007
Total	74 310	74 552

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Administrations centrales		
Grandes entreprises	562 699	404 741
Clientèle de détail	642 984	479 142
Total valeur au bilan	1 205 683	883 883

L'état présente la concentration par agent économique des dettes envers la clientèle de l'entité, pour les montants en principal.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'Euros)	31.12.2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	1 069 070	1 395	-1 338		1 067 732
Autres pays de l'Union Européenne	13 571	54	-54		13 517
Autres pays d'Europe	1 520				1 520
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud	2 815				2 815
Afrique et Moyen-Orient	14 277				14 277
Asie et Océanie (hors Japon)	2 690				2 690
Japon	98				98
Organismes supranationaux					0
Total *	1 104 041	1 449	-1 392	0	1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 1 050 KEuros

(en milliers d'Euros)	31.12.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	941 409	1 146	-1 132		940 277
Autres pays de l'Union Européenne	8 176	54	-54		8 122
Autres pays d'Europe	1 851				1 851
Amérique du Nord	22	2			22
Amériques Centrale et du Sud	3 313				3 313
Afrique et Moyen-Orient	17 186	17			17 186
Asie et Océanie (hors Japon)	502				502
Japon	798				798
Organismes supranationaux					0
Total *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 KEuros

L'exposition au risque de crédit est mesurée dans cet état qui présente la concentration par zone géographique de l'activité de crédit de l'entité, selon la ventilation SURFI : les encours bruts sont d'abord repris, puis les encours dépréciés sur base individuelle, puis les dépréciations individuelles sur ces encours et le total ventilé des encours nets. Le solde non ventilé des créances rattachées et des dépréciations collectives y est ensuite additionné pour obtenir la valeur nette au bilan.

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	79 818	84 956
Autres pays de l'Union Européenne	151	549
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud	3	32
Afrique et Moyen-Orient	149	197
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	80 121	85 734
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 385	47 461
Autres pays de l'Union Européenne	26 690	26 606
Autres pays d'Europe	235	235
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		250
Japon		
Total	74 310	74 552

L'état présente la concentration par zone géographique des engagements donnés par l'entité à la clientèle, selon la ventilation SURFI, en distinguant les engagements de financement des engagements de garantie.

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
France (y compris DOM-TOM)	931 170	718 263
Autres pays de l'Union Européenne	20 309	37 752
Autres pays d'Europe	13 149	10 965
Amérique du Nord	17 187	4 752
Amériques Centrale et du Sud	22 593	22 422
Afrique et Moyen-Orient	191 220	81 690
Asie et Océanie (hors Japon)	8 282	6 301
Japon	1 813	1 738
Total valeur au bilan	1 205 683	883 683

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées

L'état présente la concentration par zone géographique des dettes envers la clientèle de l'entité, selon une ventilation SURFI, pour les montants en principal.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2017						31.12.2017
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés Individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						62	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Cliantèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	57	-1 392
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	1	-601
Cliantèle de détail					0	56	-492
Total	0	0	0	0	0	119	-2 168

	31.12.2018						31.12.2018
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						62	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	-776
Administrations centrales					0		0
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Cliantéle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	34	-1 185
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	0	-694
Cliantéle de détail					0	34	-492
Total	0	0	0	0	0	126	-1 962
Garanties non affectées							

Risque de marché

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	16	184	180	380	29
· Futures							0	0
· FRA							0	0
· Swaps de taux d'intérêts				16	184	180	380	29
· Options de taux							0	0
· Caps-floors-collars							0	0
· Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
· Opérations fermes de change							0	0
· Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
· Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
· Dérivés sur métaux précieux							0	0
· Dérivés sur produits de base							0	0
· Dérivés de crédits							0	0
· Autres							0	0
Sous total	0	0	0	16	184	180	380	29
· Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	16	184	180	380	29

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	113	542	413	1 068	2 218
· Futures							0	0
· FRA							0	0
· Swaps de taux d'intérêts				113	542	413	1 068	2 218
· Options de taux							0	0
· Caps-floors-collars							0	0
· Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
· Opérations fermes de change							0	0
· Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
· Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
· Dérivés sur métaux précieux							0	0
· Dérivés sur produits de base							0	0
· Dérivés de crédits							0	0
· Autres							0	0
Sous total	0	0	0	113	542	413	1 068	2 218
· Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	113	542	413	1 068	2 218

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	0	0	0	14	0	0	14	14
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts							0	0
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels				14			14	14
<u>Instruments de devises et or</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
<u>Autres instruments</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	14	0	0	14	14
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	14	0	0	14	14

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	0	0	0	16	0	0	16	16
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts							0	0
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels				16			16	16
<u>Instruments de devises et or</u>	0	0	0	45	0	0	45	85
Opérations fermes de change							0	0
Options de change				45			45	85
<u>Autres instruments</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	61	0	0	61	101
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	61	0	0	61	101

Les Durées Restant à Courir des Instruments dérivés présentées permettent de donner une information sur le risque de marché en présentant les flux de trésorerie futurs et en mettant en perspective la synchronisation des échéances respectives des instruments actifs et passifs.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31.12.2017	31.12.2016
(en milliers d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	178 443	153 622
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	175 635	150 814
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 808	2 808
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or</u>	23 128	34 863
. Opérations fermes de change		
. Options de change	23 129	34 883
<u>Autres instruments</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	201 572	188 485
. Opérations de change à terme	411 599	175 173
Total	613 171	363 658

Risque de change

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 572 664	1 366 588	1 237 336	1 150 285
JPY	103	105	926	936
USD	21 234	110 074	87 586	145 929
AUTRES DEISES	1 312	8 721	1 382	2 205
AUTRES DEISES DE L'Union	38 921	146 746	18 941	26 815
Total bilan	1 634 234	1 634 234	1 326 170	1 326 170

3.3. Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 511				90 511
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	228 493	414 013	343 599	27 425	1 013 530
Total	319 004	414 013	343 599	27 425	1 104 041
Dépréciations					-1 392
Valeurs nettes au bilan					1 102 649

(En milliers d'euros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	106 315				106 315
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	199 839	393 685	237 292	36 125	868 942
Total	306 154	393 685	237 292	36 125	973 257
Dépréciations					-1 186
Valeurs nettes au bilan					972 071

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'€uros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations Internes au Crédit Agricole)	60 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle	1 194 488	11 195			1 205 683
Total	1 255 044	31 195	0	0	1 286 239
Valeur au bilan					1 286 239

(En milliers d'€uros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations Internes au Crédit Agricole)	61 225	25 000			86 225
Dettes envers la clientèle	881 242	2 641			883 883
Total	942 467	27 641	0	0	970 108
Valeur au bilan					970 108

Le tableau présente pour les 2 grandes catégories de dettes (envers EC et envers clientèle) la durée restant à courir des encours au 31/12. L'objectif est de donner une information sur le risque de liquidité lié à l'activité de crédit, qui ressortira d'une analyse de ce tableau couplée avec l'analyse du tableau présentant la DRAC des encours Actifs de l'activité de crédit.

Dettes représentées par un titre & Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	21 481					21 481
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	21 481	0	0	0		21 481
Valeur au bilan						21 481
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

(en milliers d'euros)	31.12.2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	3 501	15 000				18 501
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	3 501	15 000	0	0		18 501
Valeur au bilan						18 501
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance

(en milliers d'euros)	31.12.2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données						0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché ».

(en milliers d'euros)	31.12.2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données						0

3.4. Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Relation de couverture

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2018		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	negative		positive	negative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	380	1 068	135 635	29	2 218	150 814
Instruments de Capitaux propres	380	1 068	135 835	29	2 218	150 814
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE						
Taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	380	1 068	135 635	29	2 218	150 814

3.5. Risques opérationnels

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	286	335
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	10 939	10 165
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	446	737
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 556	1 486
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1)	13 229	12 723
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 930	-957
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-1 625	-1 404
Sur dettes représentées par un titre	-45	-7
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 396	-977
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-5 056	-3 345

(1) dont 47 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 3 milliers d'euros au 31 décembre 2016

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-17	-17		-19	-19
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	1 667		1 667	1 549		1 549
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	4 598	-1 720	2 878	4 056	-142	3 914
Sur opérations sur instruments dérivés et autres	5 693	-552	5 141	5 252		5 252
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	117 649	-73 910	43 739	106 355	-62 066	44 289
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	71 904		71 904	60 861		60 861
Produits nets des commissions (1)	201 511	-76 199	125 312	178 073	-62 227	115 846

(1) dont Commissions brutes OPC : 82,8 M€
dont rétrocessions OPC : -36,2 M€
dont commissions brutes assurance vie : 70,4 M€
dont rétrocessions assurance vie : -33,1 M€

4.3. Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	13	58
Solde des opérations de change et Instruments financiers assimilés	3 016	1 422
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
- variation de juste valeur de l'élément couvert	-1 355	-601
- variation de juste valeur de l'instrument de couverture	1 355	601
Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 029	1 480

L'état présente le détail du poste "gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la JV par résultat" du compte de résultat, selon une décomposition par élément constitutif de la rubrique, et en distinguant les +/- valeurs latentes sur des IF à la JV par résultat par option et par nature.

Profil net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1355	-1355	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessation de couvertures)		-1355	-1355
Couvertures de flux de trésorerie	1355		1355
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1355	-1355	0

(en milliers d'euros)	31.12.2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	601	-601	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessation de couvertures)	601		601
Couvertures de flux de trésorerie		-601	-601
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	601	-601	0

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dividendes reçus	3	85
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	970	-55
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	973	30

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque"

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-33	-108
Produits (charges) des autres activités	-33	-108

4.6. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges du personnel	-64 530	-63 432
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-2 583	-2 175
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-31 922	-27 074
Charges d'exploitation	-99 035	-92 681

(1) Dont 169 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe CA Indosuez Wealth (France)

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-dessous :

	31.12.2017			31.12.2016
(en milliers d'euros hors taxes)	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-117	-140	-257	-285
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	-117	-140	-257	-285

4.7. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dotations aux amortissements	-2 667	-2 941
- Immobilisations corporelles	-2 215	-2 262
- Immobilisations incorporelles	-452	-679
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations incorporelles		
TOTAL	-2 667	-2 941

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-2 684	-1 220
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-350	-277
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	-2 334	-943
Reprises de provisions et de dépréciations	560	1 744
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	90	294
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	470	1 450
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-2 124	524
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 210	
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-914	524

R-PLQ175

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	0	539
Plus-values de cession	0	539
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	0	539

4.10. Charges d'impôt

Charges d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt courant	-12 209	-11 237
Charge d'impôt différé (1)	-181	910
Charge d'impôt de la période	-12 390	-10 327

R-PLQ185

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 371 K€ au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

AU 31.12.2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	34 838	34,43%	-11 995
Effet des différences permanentes et temporaires		1,13%	-395
Taux et charge effectifs d'impôt		35,56%	-12 390

R-PLQ190

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017

AU 31.12.2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	31 451	34,43%	-10 829
Effet des différences permanentes et temporaires		-1,60%	502
Taux et charge effectifs d'impôt		32,83%	-10 327

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		22 448	21 124
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		43	-104
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		43	-104
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		-14	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		29	-69
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1250	-358
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1250	-358
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		430	123
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-820	-235
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-791	-364
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 657	20 820
Dont part du Groupe		21 657	20 820
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

(1) les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
Montant brut	(1 250)	(358)
Impôt	430	123
Total net	(820)	(235)

5. Notes relatives au bilan

Information sur le secteur opérationnel :

CA Indosuez Wealth (France) occupe le segment d'activité de la banque privée.

5.1. Caisse, banques centrales

	31.12.2017	31.12.2016
(en milliers d'euros)	Actif	Actif
Caisse	100	200
Banques centrales	378 251	81 763
Valeur au bilan	378 351	81 963

5.2. Actifs & Passifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	14
Valeur au bilan	14	14

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	14	14
Valeur au bilan	14	14

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Instruments dérivés	61	101
Valeur au bilan	61	101

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur leur d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
(en milliers d'euros)						
Effets publics et valeurs assimilées				50 009	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	12		81 349	1 348	-102
Actions et autres titres à revenu variable	218			196		
Titres de participation non consolidés	241			241		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	530	12	0	101 795	1 357	-102
Impôts		-4			-467	33
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets IS)		8	0		890	-69

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Etablissements de crédit		
Comptes ordinaires et prêts	90 511	106 315
Total	90 511	106 315
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	90 511	106 315

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle	953 877	810 877
Comptes ordinaires débiteurs	59 653	56 065
Total	1 013 530	866 942
Dépréciations	-1 392	-1 186
Valeur nette au bilan	1 012 138	865 756

5.8. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2017
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 188		350	-144		1 392
Actifs disponibles à la vente	778					778
Total des dépréciations des actifs financiers	1 962	0	350	-144	0	2 168

La dotation sur l'exercice concerne un nouveau dossier.
Les reprises ont été effectuées sur trois dossiers (<0,1 M€)

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2016
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 203		277	-294		1 186
Actifs disponibles à la vente	776					778
Total des dépréciations des actifs financiers	1 979	0	277	-294	0	1 962

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Etablissements de crédit		
Comptes ordinaires et emprunts	80 556	86 225
Valeur au bilan	80 556	86 225

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	826 540	634 147
Comptes d'épargne à régime spécial	150 603	151 716
Autres dettes envers la clientèle	228 540	98 020
Valeur au bilan	1 205 683	883 883

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables :	21 481	18 501
- Émis en France	21 481	18 501
Emprunts obligataires		
Valeur au bilan	21 481	18 501

5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Impôts courants	2 535	45
Impôts différés	9 940	10 141
Total actifs d'impôts courants et différés	12 475	10 186
Impôts courants	3 171	4 828
Impôts différés	4	487
Total passifs d'impôts courants et différés	3 175	5 295

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	8 869	0	9 056	0
Charges à payer non déductibles	4 232		3 688	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 598		4 991	
Autres différences temporaires (*)	39		377	
Impôts différés sur réserves latentes	1 071	4	1 086	467
Actifs disponibles à la vente		4		467
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 071		1 086	
Impôts différés sur résultat				
Effet des compensations				
Total impôts différés	9 940	4	10 141	487

(*) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2017 est à néant, comme pour 2016.

5.10. Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres actifs	9 441	43 087
Débiteurs divers (1)	8 594	41 069
Comptes de règlements	847	2 018
Comptes de régularisation	78 447	72 025
Comptes d'encaissement et de transfert	0	76
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	488
Produits à recevoir	74 416	68 280
Charges constatées d'avance	4 002	3 177
Autres comptes de régularisation	29	24
Valeur nette au bilan	87 888	115 112

(1) dont 169 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres passifs (1)	9 945	41 973
Comptes de règlements	339	90
Créditeurs divers	9 606	41 863
Comptes de régularisation	112 327	96 518
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	1	8
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 248	0
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	104 694	90 890
Autres comptes de régularisation	6 384	5 622
Valeur au bilan	122 272	138 491

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	23 962	599			24 561
Amortissements et dépréciations	-14 465	-2 216			-16 681
Valeur nette au bilan	9 497	-1 616	0	-	7 881
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	61 614	5 774			67 388
Amortissements et dépréciations	-26 111	-452			-26 563
Valeur nette au bilan	35 503	5 322	0	-	40 825

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	22 337	1 695	-77	7	23 962
Amortissements et dépréciations	-12 203	-2 262			-14 465
Valeur nette au bilan	10 134	-567	-77	-	9 497
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	54 684	6 937		-7	61 614
Amortissements et dépréciations	-25 431	-679	-1		-26 111
Valeur nette au bilan	29 253	6 258	-1	-	35 503

5.11. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Actifs non courants destinés à être cédés		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

5.12. Fonds de commerce

(En milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	31.12.2017
Valeur brute (détail)	35 741	-	-	35 741
Dépréciations	-7 488	-	-	-7 488
Valeur nette au bilan	28 253	-	-	28 253

5.13. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 388		1 054	-518	-465		-1 870	589
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 318		784	-813	0		1 672	11 960
Litiges divers (2)	3 894		1 415	-24	-105			5 179
Participations	1 202		302					1 504
Restructurations	750							750
Autres risques	29		29	-3			155	211
Total	18 581	0	3 583	-1 358	-570	0	-43	20 193

(1) dont 10 139 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 332 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) dont 5,2 M€ de litiges clientèles

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 460		442	-370	-144			2 388
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 209		1 100	-95			104	10 318
Litiges divers	4 394		943	-18	-1 425			3 894
Participations	1 064		141	-1	-2			1 202
Restructurations	0		750					750
Autres risques	54				-25			29
Total	17 181	0	3 375	-484	-1 596	0	104	18 581

(1) dont 10 213 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 328 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

5.14. Capitaux propres

Actionnariat

Actionnaires de CA Indosuez Wealth (France)	Nombre de titres au 01.01.2017	Nombre de titres au 31.12.2017	% du capital	% des droits de vote
Lista des principaux actionnaires CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 981	5 529 961	99,99%	99,99%
<u>Autres :</u>	5	5	0,01%	0,01%
Compagnie Française de l'Asie	1	1		
Fininvest	1	1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1	1		
Indosuez Participations	1	1		
Doumer Athéna	1	1		
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est 82 949 K€

Répartition du capital CA Indosuez Wealth (France)

Répartition du capital de CA Indosuez Wealth France	Nombre de titres au 01.01.2017	Nombre de titres au 31.12.2017	% du capital	% des droits de vote
Actions	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

Dividendes (en milliers d'euros)

Année de rattachement du dividende	Montant
2013	12 608
2014	29 530
2015	24 277
2016	18 028
Prévu 2017	

Capitaux propres**RESULTAT PAR ACTION**

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'euros)	22 448	21 124
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	5 529 966	5 529 966
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	5 529 966	5 529 966
Résultat de base par action (en Euros)	4,06	3,82
Résultat dilué par action (en Euros)	4,06	3,82

5.15. Composition des capitaux propres

(En milliers d'euros)	2017	2016
Capital	82 949	82 949
Primes liées au capital	21 968	21 968
Réserves consolidées	51 168	48 072
Gains latents ou différés	-2 030	-1 239
sous total	154 057	151 751
Résultat de l'exercice	22 448	21 124
TOTAL PART DU GROUPE	176 505	172 875

Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(en milliers d'euros)	31.12.2017					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		378 351				378 351
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14				14
Instruments dérivés de couverture		380				380
Actifs financiers disponibles à la vente	459	71				530
Prêts et créances sur les établissements de crédit		93 511				93 511
Prêts et créances sur la clientèle		227 101	414 013	343 599	27 425	1 012 138
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	459	696 428	414 013	343 599	27 425	1 481 924
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		61				61
Instruments dérivés de couverture		1 068				1 068
Dettes envers les établissements de crédit		60 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle		1 194 488	11 195			1 205 683
Dettes représentées par un titre		21 481				21 481
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	1 277 654	31 195	0	0	1 308 849

(en milliers d'euros)	31.12.2016					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		81 963				81 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		0		14		14
Instruments dérivés de couverture		0	14		15	29
Actifs financiers disponibles à la vente	437	30 289	58 880	14 188		101 794
Prêts et créances sur les établissements de crédit		106 315				106 315
Prêts et créances sur la clientèle		193 653	393 685	237 292	36 125	865 756
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	437	417 220	450 579	251 494	36 140	1 155 871
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		85		16		101
Instruments dérivés de couverture		0	270	903	1 045	2 218
Dettes envers les établissements de crédit		61 225	25 000			86 225
Dettes envers la clientèle		881 242	2 641			883 883
Dettes représentées par un titre		3 501	15 000			18 501
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	946 053	42 911	919	1 045	990 928

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires et traitements	-35 989	-35 794
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-3 995	-3 624
Autres charges sociales	-14 983	-14 617
Intéressement et participation	-3 130	-2 956
Impôts et taxes sur rémunération	-6 433	-6 241
Total charges de personnel	-64 530	-63 432

6.2. Effectifs de la période

Effectif	Effectif moyen	Effectif fin de période	
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
France	456	462	462
Total	456	462	462

Les effectifs sont présentés en ETP à la date de clôture, y compris les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Variation dette actuarielle

	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 473	8 164
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	454	442
Coût financier	112	124
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-613	-373
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques *	-23	-76
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	-11	192
Dette actuarielle au 31/12/N	8 392	8 473

* dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Coût des services	454	442
Charge / produit d'intérêt net	107	118
Impact en compte de résultat au 31/12/N	561	560

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	3 149	3 045
Ecart de change		
Gains (pertes) actuariels sur l'actif	-9	-12
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques *	-23	-76
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières *	-11	192
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N	3 108	3 149

* dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience pour 43 K€

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	323	678
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	5	6
Gains / (pertes) actuariels	9	12
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds		-373
Juste valeur des actifs au 31/12/N	337	323

Position nette

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dette actuarielle fin de période	-8 392	-8 473
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	337	323
Position nette (passif) / actif fin de période	-8 055	-8 150

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation (1)	1,37%	1,36%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,44%	3,71%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,25%	2,25%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7a. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés	154 431	160 286
Engagements de financement	80 121	85 734
· Engagements en faveur des établissements de crédit		
· Engagements en faveur de la clientèle	80 121	85 734
Ouvertures de crédits confirmés	80 121	85 734
- Autres ouvertures de crédits confirmés	80 121	85 734
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	74 310	74 552
· Engagements d'ordre d'établissement de crédit	25 000	25 000
Autres garanties		
· Engagements d'ordre de la clientèle	49 310	49 552
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties financières	36 208	35 279
Autres garanties d'ordre de la clientèle	13 102	14 273
Engagements reçus	20 515	20 513
Engagements de financement	0	0
· Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie	20 515	20 513
· Engagements reçus d'établissements de crédit	20 515	20 513
· Engagements reçus de la clientèle	0	0
Autres garanties reçues		

7b : Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 164	28 752
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	1 164	28 752

8. Juste valeur des Instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 102 649	1 102 649	972 071	972 071
Prêts et créances sur la clientèle	90 511	90 511	108 315	108 315
	1 012 138	1 012 138	865 756	865 756
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	1 307 720	1 307 720	988 609	988 609
Dettes envers la clientèle	80 556	80 556	86 225	86 225
Dettes représentées par un titre	1 205 683	1 205 683	883 883	883 883
	21 481	21 481	18 501	18 501

Ventilation des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation
A noter qu'il n'y a pas eu de transfert de niveau entre N-1 et N.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	Total 31.12.2017	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3	Total 31.12.2018	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Titres détenus à des fins de transaction	14	0	14		14	0	14	
Options et autres titres à revenu fixe	0	0			0	0		
Actions et autres titres à revenu variable	0				0			
Instruments dérivés	14		14		14		14	
Actifs financiers disponibles à la vente	630	71	218	241	141 705	101 156	198	241
Effets publics et valeurs assimilées	0				50 000	50 000		
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	71			51 348	51 349		
Actions et autres titres à revenu variable	450		218	241	477		198	241
Crédences disponibles à la vente								
Instruments dérivés de couverture	380		380		20		20	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	924	71	612	241	141 730	127 350	230	241

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	Total 31.12.2017	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3	Total 31.12.2018	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Passifs financiers dérivés à des fins de transaction	81		81		501		501	
Instruments dérivés	81		81		101		101	
Instruments dérivés de couverture	7 064		7 064		2 218		2 218	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	6 129		7 129		2 719		2 719	

Les montants indiqués sont y compris dettes rattachées

The diagram illustrates the experimental design. It starts with a box labeled 'Stimulus' (containing a word and a picture). An arrow points to a box labeled 'Response' (containing 'yes' and 'no'). Another arrow points to a box labeled 'Justification' (containing 'yes' and 'no'). A final arrow points to a box labeled 'Analysis' (containing 'yes' and 'no').

9. Evénements particuliers

A Néant.

Evénements post-clôture des comptes

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2017	% de contrôle			% d'intérêt		
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
CA INDOSUEZ GESTION	FRANCE	GLOBALE	100%	100%	100%	100%	100%	100%

11. Ratios de gestion consolidés

RATIOS REGLEMENTAIRES

CA Indosuez Wealth (France) est dans le périmètre de consolidation globale de Crédit Agricole S.A. C'est à ce niveau que sont déclarés, à la Commission Bancaire, les ratios consolidés.

CA Indosuez Wealth (France) produit néanmoins le LCR et le NSFR auprès de l'ACPR, sur base sociale, à fréquence mensuelle pour l'un et à fréquence trimestrielle pour l'autre.

Contrôle des grands risques (Groupe CA Indosuez Wealth France)

Les règles imposent :

- le montant total des risques pondérés sur un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés ne doit pas excéder huit fois les fonds propres
- Les fonds propres de base consolidés relatif au contrôle des grands risques, au sens du règlement n°90-02 (tiers one), s'élèvent au 31.12.2017 à : 113 233 K€.

Ces règles de division des risques , sur une base consolidée, sont toutes deux respectées par CA Indosuez Wealth (France).

Les fonds propres sur base sociale pour les grands risques, s'élèvent au 31.12.2017 à : 80 681 K€

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

ETATS FINANCIERS

COMPTES INDIVIDUELS 2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 13 février 2018
et
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 17 avril 2018.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, Banques Centrales .	378 351	81 964
Créances sur les établissements de crédit	87 204	105 358
Opérations avec la clientèle	1 014 787	863 806
Obligations et autres titres à revenu fixe		85 694
Actions et autres titres à revenu variable		8
Participations et autres titres détenus à long terme	20 596	20 596
Parts dans les entreprises liées	460	428
Immobilisations incorporelles	27 257	21 928
Immobilisations corporelles	7 881	9 496
Autres actifs	14 784	46 073
Comptes de régularisation	59 912	144 203
TOTAL DE L'ACTIF	1 611 212	1 379 554

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les établissements de crédit	80 491	86 135
Comptes créditeurs de la clientèle	1 241 382	896 255
Dettes représentées par un titre	21 481	18 500
Autres passifs	13 846	48 924
Comptes de régularisation	91 341	165 962
Provisions	18 665	17 216
Capitaux propres	144 006	146 562 A voir ligne sp
Capital souscrit	82 949	82 949
Primes d'émission	21 968	21 968
Réserves	9 381	9 381
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	14 235	13 337
Résultat de l'exercice	15 472	18 927
TOTAL DU PASSIF	1 811 212	1 379 554

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

HORS-BILAN	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	80 121	85 734
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	25 000	25 000
Engagements d'ordre de la clientèle	49 310	49 552
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés		
Engagements sur Instruments financiers		
Ensemble des opérations	188 599	152 218
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	20 515	20 513
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	0	0
Engagements sur Instruments financiers		
Ensemble des opérations	12 973	1 404

COMPTE DE RESULTAT 2017

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	18 249	14 007
- Intérêts et charges assimilées	-4 861	-3 057
+ Revenus des titres à revenu variable	9 592	8 747
+ Commissions (produits)	145 427	133 795
- Commissions (charges)	-59 814	-49 114
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	13	58
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	89	-49
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 592	1 599
- Autres charges d'exploitation bancaire	-666	-210
+/- PRODUIT NET BANCAIRE	107 621	105 776
- Charges générales d'exploitation	-85 050	-78 869
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 661	-2 916
+/- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	19 910	23 991
+/- Coût du risque	-691	387
+/- RESULTAT D'EXPLOITATION	19 219	24 378
+/- Résultat net sur actifs immobilisés	2	489
- Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
+/- RESULTAT AVANT IMPOT	19 221	24 867
- Impôt sur les bénéfices	-3 749	-5 940
+/- RESULTAT NET	15 472	18 927
Résultat par action	2.80	3.42

A - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) – COMPTES INDIVIDUELS

Les états financiers de CA Indosuez Wealth (France) sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CA Indosuez Wealth (France) est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit

1.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit pour être intégrés à l'encours de crédit concerné. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de CA Indosuez Wealth (France) sur la période.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CA Indosuez Wealth (France) à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux

régles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances délenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de CA Indosuez Wealth (France), le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, CA Indosuez Wealth (France) distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA Indosuez Wealth (France) par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, CA Indosuez Wealth (France) peut également constater, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles ou généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics

résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA Indosuez Wealth (France) le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

1.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières), ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 28 novembre 2014, pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché Interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres

- instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des Indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus, conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CA Indosuez Wealth (France) dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frs exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA Indosuez Wealth (France) détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CA Indosuez Wealth (France) utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CA Indosuez Wealth (France) enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CA Indosuez Wealth (France) n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

1.3 Commissions

En tant que courtier en assurance vie, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de frais de gestion administratifs qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Pour son activité de teneur de compte, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

Pour ces activités CA Indosuez Wealth (France) rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

1.4 Immobilisations

CA Indosuez Wealth (France) applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des Immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les Immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CA Indosuez Wealth (France), suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations : immeubles, 25 ans ; agencements, 3 ou 10 ans ; mobilier de bureau, 10 ans ; matériel de bureau, 5 ans ; matériel roulant, 5 ans.

Le matériel informatique est amorti de manière dégressive sur 3 à 5 ans et les logiciels informatiques sur une durée allant de 12 mois à 10 ans selon leur durée d'utilisation estimée, soit de manière linéaire.

Enfin, les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

1.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

CA Indosuez Wealth (France) applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

1.7 Provisions

CA Indosuez Wealth (France) applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. Concernant, les litiges clientèles, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

1.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.) & Provisions réglementées

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA Indosuez Wealth (France), à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

1.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes Isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les Instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

Risque de contrepartie sur les dérivés :

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Indosuez Wealth (France) intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de CA Indosuez Wealth (France).

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

1.10 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

En 2017, les positions de change techniques sont compensées conformément aux normes réglementaires.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Indosuez Wealth (France) a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

1.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA Indosuez Wealth (France).

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe à la note 10 et note 10bis.

1.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement du groupe CA Indosuez Wealth (France) du 20 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

1.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du Chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, CA Indosuez Wealth (France) provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

CA Indosuez Wealth (France) a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation de la réglementation 2013-02.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

En 2009, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une convention d'assurance collective d'indemnités de fin de carrière avec la société PREDICA-assurances de personnes.

La convention a pour objet :

- la constitution auprès de l'assureur d'un fonds collectif destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière légales ou conventionnelles dues par CA Indosuez Wealth (France) à ses salariés.
- la gestion de ce fonds,
- le remboursement des indemnités de fin de carrière demandées par CA Indosuez Wealth (France) une fois l'an, majorées des éventuelles charges sociales patronales correspondantes, le montant du fonds collectif ne pouvant être utilisé pour un autre objet.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

1.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CA Indosuez Wealth (France).

1.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

CA Indosuez Wealth (France) a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signé avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des Impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt. Au titre de l'exercice 2017, le montant du CICE s'est élevé à 288 milliers d'euros.

1.16 Faits caractéristiques de l'exercice

CA Indosuez Wealth (France) a abandonné la fonction de contrôleur dépositaire des OPC gérés par la filiale CA Indosuez Gestion le 30/09/2017.

1.17 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 1 - BILANS COMPARÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur	Variations en %
Caisse, banques centrales	378 351	81 964	296 387	361.61%
Opérations interbancaires et assimilées	87 204	105 358	-18 154	-17.23%
Opérations avec la clientèle	1 014 787	863 806	150 981	17.48%
Opérations sur titres	0	85 702	-85 702	-100.00%
Comptes de régularisation et actifs divers	74 676	190 276	-115 600	-60.75%
Participations, parts dans les entreprises liées	21 056	21 024	32	0.15%
Immobilisations	35 138	31 424	3 714	11.82%
ACTIF	1 611 212	1 379 554	231 658	16.79%

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	80 491	86 135	-5 644	-6.55%
Opérations avec la clientèle	1 241 382	896 255	345 127	38.51%
Dettes représentées par un titre	21 481	18 500	2 981	16.11%
Comptes de régularisation et passifs divers	105 187	214 886	-109 699	-51.05%
Provisions	18 665	17 216	1 449	8.42%
Capitaux propres	144 006	146 562	-2 556	-1.74%
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	<i>15 472</i>	<i>18 927</i>	<i>-3 455</i>	<i>-18.25%</i>
PASSIF	1 611 212	1 379 554	231 658	16.79%

Le total du bilan s'élève à 1 611 M€ à fin 2017, à comparer à 1 380 M€ soit une augmentation de 231 M€ (+ 16,79 %).

A l'actif, nous constatons une augmentation des opérations avec la clientèle de 150,9 M€, ainsi qu'une augmentation des dépôts en Banque Centrale de 296,3 M€.

Au passif, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 345 M€ alors que les dettes auprès des établissements de crédit ont baissé de 5,6 M€. Le montant des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice atteint 128,5 M€ soit 7,98 % du montant du bilan.

NOT@ 2 - OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Note 2.1 - Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	31 401	40 416	-9 015
Comptes et prêts à terme	55 799	64 883	-9 084
Valeur brute	87 200	105 299	-18 099
Créances rattachées	4	59	-55
Encours total	87 204	105 358	-18 154

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)

Créances	Durées Résiduelles						31/12/2017	31/12/2016
	< 3 mois	< 2 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées		
Comptes ordinaires débiteurs	31.4				31.4		31.4	40.5
Sous-total	31.4	0.0	0.0	0.0	31.4	0.0	31.4	40.5
Comptes et prêts à terme	55.8				55.8		55.8	64.9
VALEURS NETTES AU BILAN	87.2	0.0	0.0	0.0	87.2	0.0	87.2	105.4

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	82.8	101.7
Autres pays de l'UE	3.8	1.8
Afrique et Moyen Orient		
Autres pays	0.6	1.9
Total Brut	87.2	105.3
Créances rattachées nettes		0.1
Valeurs nettes au bilan	87.2	105.4

NOTE 2 - OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Note 2.1 - Dettes envers les établissements de crédits

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	443	1 119	-676
Comptes et emprunts à terme	80 000	85 000	-5 000
Valeur brute	80 443	86 119	-5 676
Dettes rattachées	48	16	32
VALEURS AU BILAN	80 491	86 135	-5 644

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes des établissements de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)

DETTES	Durées Résiduelles					Dettes rattachées	31/12/2017	31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois	≥ 1 an ≤ 3 ans	> 5 ans	Total en principal			
Comptes ordinaires créditeurs	0.44				0.44	0.05	0.49	1.14
Sous-total	0.44	0.00	0.00	0.00	0.44	0.05	0.49	1.14
Comptes et emprunts à terme	80.00	20.00			80.00	0.00	80.00	85.00
VALEURS AU BILAN	80.44	20.00	0.00	0.00	80.44	0.05	80.49	86.14

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Table 3.1 - Créances sur la clientèle

(en millions d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Comptes courants débiteurs	67 211	51 827	15 384
Autres concours à la clientèle	949 631	806 260	143 371
Valeur brute	1 016 842	858 087	158 755
Dépréciations	-1 392	-1 196	-196
Valeur nette	1 015 450	856 891	158 559
Créances rattachées	1 217	2 905	-1 688
Encours total	1 016 667	859 806	156 861

Sur la base des capitaux de fin d'année, le montant brut des opérations de crédits à la clientèle s'élève à 1 016 842 M€ contre 858 087 M€ en augmentation de + 158 755 M€ (+ 18,6 %). Les "Autres concours à la clientèle" sont en progression de + 143 371 M€, traduisant notamment le développement régulier des crédits accordés dans le cadre d'opérations patrimoniales.

(en millions d'Euros)

	Risques bas	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture sur risques sur créances douteuses
Ménages	610 901	547	-492	0.1
Entreprises financières	1 185			0.0
Autres entreprises non financières	225 197	980	-900	0.4
TPE et Professionnels	175 300			0.0
TOTAL	1 012 583	1 527	-1 392	0.1

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.1 - Créances sur la clientèle (suite)

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

(en millions d'euros)

CREANCES	Durées Résiduelles						31/12/2017	31/12/2016
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées		
Autres concours à la clientèle	164.6	414.0	343.6	27.4	949.6	3.1	952.7	809.0
Sous-total	164.6	414.0	343.6	27.4	949.6	3.1	952.7	809.0
Comptes ordinaires débiteurs	63.2				63.2	0.2	63.5	56.0
Dépréciations	-1.4				-1.4		-1.4	-1.2
VALEURS NETTES AU BILAN	226.4	414.0	343.6	27.4	1 011.5	3.3	1 014.8	863.8

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM) (1)	982.4	834.0
Autres pays de l'UE	10.9	9.4
Afrique et Moyen Orient	7.3	17.1
Autres pays	12.3	1.6
Total Brut	1 012.9	862.1
Créances rattachées nettes	3.3	2.9
Dépréciations	-1.4	-1.2
Valeurs nettes au bilan	1 014.8	863.8

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.2 - Dépôts de la clientèle

(en milliers d'€uros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur	
Comptes d'épargne à régime spécial				
A vue	150 358	151 418	-1 060	-0.70%
				#DIV/0!
Autres dettes				#DIV/0!
A vue	873 064	648 971	224 093	34.53%
A terme	217 612	95 499	122 113	127.87%
				#DIV/0!
Dettes rattachées	348	368	-20	-5.43%
Encours total	1 241 382	896 255	345 127	

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 1 241,4 M€ à la fin de l'exercice 2017, à comparer à 896,3 M€ en 2016 en augmentation de 345,1 M€. Les principales évolutions par catégorie de dépôts sont les suivantes : les comptes d'épargne à régime spécial diminuent de 1,1 M€ (-0,7 %), les comptes à vue créditeurs sont en progression de 224 M€ (+ 34,53 %) et les comptes à terme augmentent de 122 M€ (+ 227 %).

(en millions d'€uros)

	31/12/2017	31/12/2016
Ménages	559.6	450.4
Entreprises financières	57.7	172.7
Autres entreprises non financières	540.6	244.4
TPE et Professionnels	83.1	28.5
Administrations centrales		
TOTAL	1 241.0	895.9
Dettes rattachées	0.3	0.4
Encours total	1 241.4	896.3

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Table 3.2 - Récapitulatif de la clientèle (suite)

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée relative à l'échéance des dépôts de la clientèle est la suivante :

(en millions d'Euros)

DEPOTS	Durées Résiduelles					Dettes rattachées	31/12/2017	31/12/2018
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 3 ans	> 3 ans	Total en présentiel			
Comptes à régime spécial	150,4				150,4	0,1	150,4	151,7
Autres dépôts de la clientèle	208,9	11,2			220,1	0,1	227,7	216,9
Comptes à vue et dépôts	873,1				873,1		873,1	848,9
VALEURS AU SOLDE	1 232,4	11,2	0,0	0,0	1 243,6	0,2	1 251,2	1 217,5

Analyse par zone géographique

(en millions d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2018
France (y compris DOM TOM)	943,4	779,0
Autres pays de l'UE	24,7	44,7
Autres pays d'Europe	11,1	10,9
Amérique du Nord	3,6	3,6
Amérique Centrale et du Sud	23,9	14,8
Afrique et Moyen Orient	193,5	80,1
Asie et Océanie	11,9	12,9
Total	1 211,1	946,0
Dettes rattachées	0,1	0,4
VALEURS AU SOLDE	1 211,2	946,4

NOTE 4 - OPERATIONS SUR TITRES

(en milliers d'€uros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	85 565	-85 565
Actions et autres titres à revenu variable	0	8	-8
Valeur nette	0	85 573	-85 573
Créances rattachées	0	129	-129
TOTAL	0	85 702	-85 702

Les titres de placements sont arrivés à échéance ou ont été cédés en 2017.

Les différentes composantes et valeurs du portefeuille-titres sont données ci-dessous : (en milliers d'€uros)

Détail du portefeuille	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs de marché 2017
Obligations			0	0
. Titres de créances négociables			0	0
. Billets de trésorerie			0	0
Parts OPCVM			0	
TITRES DE TRANSACTION	0	-	0	0
Obligations	0	0	0	0
Bons du trésor	0		0	0
TCN			0	
Parts OPCVM	0		0	0
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0
(dont titres cotés)	0			

**NOTE 5 COMPTES DE REGULARISATION
ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS**

**NOTE 5 - 1 COMPTES DE REGULARISATION
ET ACTIFS DIVERS**

(en milliers d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Comptes de règlements	847	2 018	-1 171
Débiteurs divers (1)	13 917	44 055	-30 138
Produits à recevoir	55 949	52 771	3 178
Charges constatées d'avance	3 932	3 140	792
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	31	88 292	-88 261
TOTAL	74 676	190 276	-115 600

(1) Un montant de 94 K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie, figure dans le poste Débiteurs Divers. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

**NOTE 5 - 2 COMPTES DE REGULARISATION
ET PASSIFS DIVERS**

(en milliers d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Comptes de règlements	339	90	250
Créditeurs divers	13 785	48 823	-35 038
Charges à payer	83 366	72 536	10 830
Produits perçus d'avance			0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	7 697	93 437	-85 741
TOTAL	105 187	214 886	-109 699

NOTE 6 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Titres de créances négociables	21 474	18 500	2 974
Bons de caisse			0
Valeur brute	21 474	18 500	2 974
Dettes rattachées	7		7
VALEURS AU BILAN	21 481	18 500	2 981

Les dettes représentées par un titre sont des certificats de dépôt émis par la banque.

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes représentées par un titre est la suivante :

(en millions d'Euros)

DETTES	Durées Résiduelles						31/12/2017	31/12/2016
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées		
Titres de créances négociables	21.5	0.0			21.5	0.0	21.5	18.5
Sous-total	21.5	0.0	0.0	0.0	21.5	0.0	21.5	18.5
Bons de caisse					-		-	-
VALEURS AU BILAN	21.5	0.0	0.0	0.0	21.5	0.0	21.5	18.5

NOTE 7 -1 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

(en milliers d'€uros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	20 596	20 596	-
Participations et autres titres détenus à long terme	1 226	1 196	30
Valeur brute	21 822	21 792	30
Dépréciations	-766	-768	2
Valeur nette	21 056	21 024	32

Les variations sur l'exercice n'appelle pas de commentaire particulier

L'évolution des dépréciations sur titres s'analyse ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Situation au 01.01.2017	Dotations	Reprises	Situation au 31.12.2017
Dépréciations sur titres	768		-2	766

Conformément aux articles L. 233-16 et suivants du code de commerce qui institue l'obligation aux établissements de crédit de communiquer des Informations sur leurs Implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014, nous vous confirmons que la banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

NOTE 7 -2 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	23 956	599			24 556
Amortissements et dépréciations	-14 460	-2 216			-16 675
VALEUR NETTE AU BILAN	9 496	-1 616	0	0	7 881
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	39 591	5 774			45 365
Amortissements et dépréciations	-17 663	-445			-18 108
VALEUR NETTE AU BILAN	21 928	5 329	0	0	27 257
TOTAL	31 424	3 713	0	0	35 138

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles est principalement due à l'achat de nouveaux matériels informatiques.

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles est principalement liée au changement du système d'information.

NOTE 8 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Provisions	18 665	17 216	1 449

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

	Situation au 01/01/2017	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Situation au 31/12/2017
Engagements de retraite et assimilés	7 308	489	-613	-81		7 103
Autres engagements sociaux	1 807	127	-107			1 827
Restructurations	750					750
Autres litiges et risques opérationnels (1)	6 120	2 268	-531	-431		7 426
Participations	1 202	302				1 504
Autres provisions	29	29	-3			55
TOTAL PROVISIONS	17 216	3 215	-1 254	-512	0	18 665

La provision de restructuration est liée à l'évolution du système d'information.

(1) dont 5,2 MC de litiges clientèles

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante

	2017	2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	7 308	6 701
Coût des services rendus	394	384
Coût financier	98	109
Changement convention		
Rendement attendu des actifs	-2	-4
correction valeur Prédica		
Gains / Pertes actuariels	-81	118
Prestations payées	-613	0
Dette actuarielle au 31/12/N	7 103	7 308

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Capital	82 949	82 949	0
Primes d'émission	21 968	21 968	0
Reserve légale	8 295	8 295	0
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées			0
Report à nouveau	14 235	13 337	898
Résultat de l'exercice	15 472	18 927	-3 455
TOTAL	144 006	146 562	-2 556

Les fonds propres sont en progression de 0,9 M€ (hors résultat de l'exercice) par rapport à l'an dernier. Cette variation s'explique par l'affectation d'une partie du résultat en report à nouveau.

ACTIONNARIAT :**31/12/2017**

CA INOOSUEZ WEALTH (GROUP)

99.99%

ADMINISTRATEURS

0.01%

TOTAL

100.00%

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (hors opérations en devises)
(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur de la clientèle		
. ouvertures de crédits confirmés	80 121	85 734
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre d'établissements de crédit	25 000	25 000
D'ordre de la clientèle		
. cautions, avals, autres garanties	49 310	49 552
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
. ensemble des opérations	188 599	184 001

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus d'établissements de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus d'établissements de crédit	20 515	20 513
Reçus de la clientèle		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
. ensemble des opérations	12 973	4 484

NOTE 11 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)

MARCHES DE GRE A GRE	31/12/2017 Encours notionnel	31/12/2017 Total juste valeur	31/12/2016 Encours notionnel	31/12/2016 Total juste valeur
OPERATIONS DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
- Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	135 635	134 947	150 814	148 625
Prêteur				
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
- Achat de Cap				
OPERATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
- Swaps de taux d'intérêts				
Prêteur				
Emprunteur	40 000	40 000		
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
- Achat de Cap	-1 404	-1 390	-1 404	-1 390
- Vente de Cap	1 404	1 388	1 404	1 388

Les précisions ci-après indiquent les volumes des positions à la clôture de l'exercice 2017 :

Nombre d'opérations traitées en 2017

Dont :	77
- Swaps de taux d'intérêts	70
- Caps	7

NOTE 12 - TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	11 388	10 950	438	4.0%
Commissions nettes	85 613	84 681	932	1.1%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	13	58	-45	-77.6%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	89	-49	138	--
Revenus des actions	9 592	8 747	845	9.7%
Autres produits nets d'exploitation	926	1 389	-463	-33.3%
PRODUIT NET BANCAIRE	107 621	105 776	1 845	1.7%
Charges générales d'exploitation	-85 050	-78 869	-6 181	7.8%
Dotations aux amortissements	-2 661	-2 916	255	-8.7%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-87 711	-81 785	-5 926	7.2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	19 910	23 991	-4 081	-17.0%
Coût du risque	-691	387	-1 078	--
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 219	24 378	-5 159	-21.2%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2	489	-487	--
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
RESULTAT AVANT IMPOT	19 221	24 867	-5 646	-22.7%
Impôt sur les bénéfices	-3 749	-5 940	2 191	-36.9%
RESULTAT NET	15 472	18 927	-3 455	-18.3%

Le bénéfice de l'exercice est de 15,5 M€ et représente 10,75 % des capitaux propres.

Le produit net bancaire affiche une hausse de 1,7 % : 107,6 M€, pour 105,8 M€ en 2016.

Le PNB 2017 comprend un dividende perçu de la filiale CA Indosuez Gestion de 9,6 M€ contre 8,7 M€ au titre de l'exercice 2016.

Le produit net des intérêts est en hausse de 4,0 % pour s'établir à 11,4 M€ à fin décembre 2017, et les commissions nettes progressent de 1,1 % à 85,6 M€.

L'évolution des charges d'exploitation (+ 7,2 %) inclut pour la première fois en 2017 la refacturation des frais de siège du Métier et porte le niveau du coefficient d'exploitation à 81,5 % en 2017, contre 77,3 % en 2016 (+ 4,2 points).

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 19,2 M€ contre 24,4 M€ en 2016.

NOTE 13 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Commissions nettes (1)	85 613	84 681	932
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	11 490	10 959	531
Revenus des actions	9 592	8 747	845
Autres produits nets d'exploitation	926	1 389	-463
PRODUIT NET BANCAIRE	107 621	105 776	1 845

Le produit net bancaire affiche en 2017 une hausse de 1,8 M€ par rapport à 2016 (+1,7%) .

L'évolution favorable des commissions se poursuit (+ 0,9 M€, soit + 1,1 %) et le maintien à ce niveau traduit le renouvellement des bonnes performances des forces commerciales. Globalement, la part des commissions dans le produit net bancaire représente 79,6 % en 2017, contre 80,1 % en 2016. On note 20,8 M€ de commissions nettes OPC et 37,3 M€ de commissions nettes d'assurance vie

Le produit net d'intérêts et les résultats sur activités financières augmentent de 0,5 M€ (+ 4,8 %), en liaison avec la hausse des encours de crédits accordés dans le cadre d'opérations patrimoniales .

En 2017, le dividende perçu de la filiale CA Indosuez Gestion s'élève à 9,6 M€ (contre 8,7 M€ en 2016).

Les autres produits nets d'exploitation englobent des conventions de services assurés par la Banque.

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION**NOTE 14.1 FRAIS DE PERSONNEL**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Salaires et traitements	31 866	31 638	228
Charges sociales	14 902	14 698	204
Intéressement & Participation	2 728	2 606	122
Impôts et taxes sur rémunérations	5 759	5 563	196
FRAIS DE PERSONNEL	55 255	54 505	750

Les frais de personnel progressent de 0,75 M€ (+ 1,4 %) en liaison avec la progression de la rémunération variable y compris Intéressement et Participation. La participation et l'intéressement des salariés calculés au titre de l'année 2017 s'élèvent à 2,7 M€.

Un compte spécifique « Autres charges sociales » a été créé afin d'enregistrer le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. L'estimation du CICE au 31 décembre 2017 (289 K€) a été comptabilisée au crédit de ce compte de charge en contrepartie du compte de « Produits à recevoir IS ». Il n'y a pas de divergence entre les écritures dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés.

NOTE 14.2 AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Impôts et taxes	1 858	1 566	292
Autres frais administratifs	27 937	22 798	5 139
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	29 795	24 364	5 431

Suite à une décision de place courant 2017, les contributions réglementaires des filiales du Crédit Agricole (197 k€ en 2016 et 252 k€ en 2017), auparavant enregistrées en "Impôts et taxes", doivent désormais être classées avec les "Autres frais administratifs" des comptes sociaux. La présentation de la Note 14.2 tient compte de cette exigence en 2017 comme pour l'année 2016 qui a été retraitée.

Les autres frais administratifs intègrent pour la première fois en 2017 une facturation par CA Indosuez Wealth (Group) de services rendus (Frais de siège Métier) pour 2,7 M€, ainsi que des coûts de prestations externes liés aux études du projet de migration du système d'information de la Banque (S2i) et aux nouvelles exigences réglementaires (MIFID et OFAC).

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION (suite)

NOTE 14.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'€uros)

	31/12/2017	31/12/2016	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	2 216	2 262	-46
Dotations sur immobilisations incorporelles	445	654	-209
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 661	2 916	-255

NOTE 15 - COUT DU RISQUE

(en milliers d'Euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Coût ou (produit) net sur créances douteuses	(950)	(17)
Résultat net sur du hors-bilan clientèle	1 339	(508)
Résultat net sur autres provisions pour risques et charges	302	138
COUT (ou GAIN) NET DE L'EXERCICE	691	(387)

En 2017, le coût des risques nouveaux ou supplémentaires (dont 3 dossiers provisionnés au delà de 0,1 M€) a été plus élevé que le produit des risques soldés ou réduits en faveur de la Banque.

Le tableau ci-après détaille les différents mouvements constitutifs du coût du risque.

CREANCES / HORS-BILAN (en milliers d'Euros)	Pertes de créances	Utilisations	Dotations	Reprises	Rentrées de créances	TOTAL
<i>Créances douteuses</i>						
Clientèle (Crédits, titres)			350	(90)	(1 210)	-950
Clientèle (hors-bilan)	81	(81)	1 444	(105)		1 339
Sous-total 1	81	(81)	1 794	(195)	(1 210)	389
<i>Risques et charges</i>						
Pertes de filiales			302			302
Autres risques						0
Sous-total 2	0		302		0	302
COUT (ou GAIN) DU RISQUE 2017	81	(81)	2 096	(195)	(1 210)	691

Le taux de couverture globale des créances douteuses de la Banque s'élève à 96,1%, sans tenir compte des garanties détenues sur certains dossiers.

NOTE 16 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

ACTIFS IMMOBILISES <i>(en milliers d'euros)</i>	Moins-values	Plus-values	Dotations	Reprises	TOTAL
GAINS NETS				2	2

NOTE 17 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôt sur les sociétés	-3 749	-5 940

La Banque fait partie depuis le 1er janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A.

NOTE 18 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut des jetons de présence versé en 2017 au titre de l'exercice aux administrateurs par CA Indosuez Wealth (France) s'élève à 30 013 Euros.

B) DIVIDENDES

Le 15 juin 2017 CA Indosuez Wealth (France) a distribué un dividende de 18,0 millions d'Euros au titre de l'exercice 2016.

Le 15 juin 2016 CA Indosuez Wealth (France) a distribué un dividende de 24,2 millions d'Euros au titre de l'exercice 2015.

Le 15 juin 2015, CA Indosuez Private Banking a distribué un dividende de 29,5 millions d'Euros au titre de l'exercice 2014.

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires et provisions sur honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2017 s'élève à :

- Cabinet ACA NEXIA : 116 504 Euros
- Cabinet EY : 127 684 Euros

NOTE 20 RATIO DE GESTION

Ratio de liquidité

A la demande de l'ACPR, le coefficient de liquidité n'a plus été transmis aux autorités de tutelle à compter du dernier trimestre 2015.

Depuis juin 2014, CA Indosuez Wealth (France) a produit mensuellement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio). Ce dernier ressort à 142 % au 31 décembre 2017 pour un objectif réglementaire de 80 %. Conformément aux instructions du Groupe, le seuil minimum de 100 % a été respecté chaque mois sur l'année 2017.

Concernant le ratio de liquidité à long terme NSFR (Net Stable Funding Ratio), CA Indosuez Wealth (France) produit et communique à l'ACPR un ratio trimestriel depuis le 31 mars 2014. Rappelons que celui-ci devra être supérieur à 100% à compter du 1er janvier 2020. Sur la base des pondérations fournies par le Groupe, le ratio ressort à 157 % au 31 décembre 2017.

NOTE 21 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote-part du capital %	Valeur comptable brute	Nette	Prêts et avances	cautions et avails	CA DU PHS HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital										
1 - Filiales										
CA Indosuez Gestion	11 037	20 459	100 00	20 588	20 588	0	0	36 671	16 856	9 500

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1 - Filiales non reprises en A

Filiales françaises (2)

0

0

0

2 - Participations non reprises en A

Participations françaises (2)

0

468

0

(1) Hors résultat de l'exercice
(2) Dont entreprises dont CA Indosuez Wealth (France) est associée indéfiniment responsable : SEP Aubin-Colombier

(*) Chiffres 2017 non révisés

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres

CA Indosuez Wealth (France)

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES*Membre de Nexia International*

31, rue Henri Rochefort

75017 Paris

S.A.S. au capital de € 692.200

331 057 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

CA Indosuez Wealth (France)

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez Wealth (France),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CA Indosuez Wealth (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Reconnaissance des revenus des commissions et des rétrocessions sur les OPCVM et les Assurances vie

Point clé de l'audit	Notre réponse
Les revenus des commissions OPCVM et Assurance vie nets de rétrocessions représentent, au 31 décembre 2017, M€ 84 dans les comptes consolidés.	Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles mis en place pour comptabiliser les commissions et les rétrocessions sur les OPCVM et les Assurances vie notamment en procédant à des échanges avec la direction financière.
Comme indiqué dans les notes 1.3 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les commissions et rétrocessions sur les OPCVM et les Assurances vie, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.	Nos travaux d'audit ont entre autres consisté à : ▶ examiner analytiquement les évolutions des comptes impactés par ces commissions et rétrocessions (bilan et compte de résultat) ; ▶ comparer a posteriori les montants comptabilisés en date de clôture avec les commissions et rétrocessions effectivement encaissées ou décaissées ; ▶ analyser, sur la base d'échantillons, certaines factures afin d'identifier l'exercice de rattachement de celles-ci ; ▶ analyser les écritures manuelles de régularisation afin d'identifier les éléments justifiant ces écritures.
Nous identifions ce risque comme un point clé de l'audit, car l'utilisation d'un modèle estimatif implique un risque que les revenus ne soient pas enregistrés ni pour la bonne période ni pour le bon montant.	

■ Provisions pour litiges clientèle

Point clé de l'audit	Notre réponse
Les provisions pour litiges clientèle s'élèvent, au 31 décembre 2017, à M€ 5 dans les comptes consolidés. Ces provisions concernent notamment des litiges avec la clientèle pour lesquels votre société estime qu'il existe un risque de perte avéré.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, notamment en procédant à des échanges avec la Direction des risques.
Comme indiqué dans les notes 1.3 et 5.13 de l'annexe aux comptes consolidés, l'évaluation des provisions afférentes aux risques juridiques reposent notamment sur des hypothèses d'évolution de ces litiges formulées par la direction.	Nos travaux ont, entre autres, consisté à : ► mener des procédures de circularisation des avocats ; ► apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions à partir des informations disponibles ; ► examiner les analyses ou conclusions des juristes ou conseils juridiques de la banque.
Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constituait un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la direction	

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Indosuez Wealth (France) par votre assemblée générale du 18 avril 2001.

Au 31 décembre 2017, nos cabinets étaient dans la dix-septième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres



Laurent Cazebonne



Claire Rochas

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

ETATS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDES
AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 13 février 2018
et
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 17 avril 2018.

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, jugements et estimations utilisés
 - 1.1. Normes applicables et comparabilité
 - 1.2. Format de présentation des états financiers
 - 1.3. Principes et méthodes comptables
 - 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - 2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice
 - 2.2. Les participations non consolidées
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE
 - 3.1. Risque de crédit
 - 3.2. Risque de marchés
 - 3.3. Risque de liquidité et de financement
 - 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
 - 3.5. Risques opérationnels
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
 - 4.1. Produits et Charges d'intérêts
 - 4.2. Commissions nettes
 - 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
 - 4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers
 - 4.5. Produits et charges nets des autres activités
 - 4.6. Charges générales d'exploitation
 - 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
 - 4.8. Coût du risque
 - 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs
 - 4.10. Impôts
 - 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
5. NOTES RELATIVES AU BILAN
 - 5.1. Caisse, Banques centrales
 - 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
 - 5.3. Instruments dérivés de couverture
 - 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

- 5.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle
- 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
- 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés
- 5.10. Comptes de régularisations actifs, passifs et divers
- 5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
- 5.12. Fonds de commerce
- 5.13. Provisions
- 5.14. Capitaux propres
- 5.15. Composition des capitaux propres
- 5.16. Affectation du résultat et fixation du dividende 2016
- 5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

6. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

- 6.1. Détail des charges de personnel
- 6.2. Effectif fin de période
- 6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies
- 6.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
- 6.5. Autres engagements sociaux
- 6.6. Rémunérations de dirigeants

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

10. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

11. RATIOS DE GESTION CONSOLIDÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2017

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés	13 229	12 723
Intérêts et charges assimilées	-5 056	-3 345
Commissions (produits)	201 511	178 073
Commissions (charges)	-76 199	-62 843
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 029	1 480
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	973	30
Produits des autres activités	243	425
Charges des autres activités	-276	-533
PRODUIT NET BANCAIRE	137 454	126 010
Charges générales d'exploitation	-99 035	-92 681
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 667	-2 941
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	35 752	30 388
Coût du risque	-914	524
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 838	30 912
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	539
RESULTAT AVANT IMPDT	34 838	31 451
Impôts sur les bénéfices	-12 390	-10 327
RESULTAT NET	22 448	21 124
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	22 448	21 124
Résultat par action (en Euros)	4,06	3,82

Nota Bene : Le nombre d'actions est de 5 529 968

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2017

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		22 448	21 124
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		43	-104
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		43	-104
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		-14	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		29	-69
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1250	-358
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1250	-358
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		430	123
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-820	-235
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-791	-304
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 657	20 820
Dont part du Groupe		21 657	20 820
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

BILAN ACTIF

(En milliers d'Euros)	31.12.2017	31.12.2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES	378 351	81 963
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	14	14
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	380	29
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	530	101 795
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	90 511	106 315
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 012 138	865 756
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	12 475	10 186
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	87 888	115 112
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 881	9 497
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 825	35 503
TOTAL DE L'ACTIF	1 630 993	1 326 170

BILAN PASSIF

	31.12.2017	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	61	101
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 068	2 218
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	80 556	86 225
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	1 205 683	883 883
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	21 481	18 501
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	3 175	5 285
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	122 272	138 491
PROVISIONS	20 192	18 581
TOTAL DES DETTES	1 454 488	1 153 295
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	176 505	172 875
CAPITAL ET RESERVES LIEES	104 918	104 918
RESERVES CONSOLIDEES	51 188	48 072
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-2 030	-1 239
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 448	21 124
TOTAL DU PASSIF	1 630 993	1 328 170

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus						
(en milliers d'Euros)									
Capitaux propres au 31 décembre 2016	182 949	21 958	0	172 067	1 835	0	175 049	0	175 049
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2016				-32 938			-32 938		-32 938
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				8 661			8 661		8 661
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiements en actions				282			282		282
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires				-23 995		0	-23 995	0	-23 995
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0			0		0
Quote-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0			0		0
Résultat au 31.12.2016				0		21 124	21 124		21 124
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2017	182 949	21 958	0	172 067	1 239	21 124	172 874	0	172 874
Affectation du résultat 2016				21 124		-21 124	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2017	32 949	21 958	0	55 196	-1 239	0	172 874	0	172 874
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2017				-27 610			-27 610		-27 610
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				9 588			9 588		9 588
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires				0			0		0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-18 028	0	0	-18 028	0	-18 028
Quote-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0		0	0	0	0
Résultat au 31.12.2017				0		22 448	22 448		22 448
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2017	82 949	21 958	0	51 168	-2 028	22 448	170 505	0	170 505

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (milliers d'euros)	(En)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat avant impôts		34 838	31 451
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		2 667	2 941
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		1 912	1 279
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement		12	-483
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements		5 944	6 353
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		10 535	10 090
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		8 791	-81 212
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		173 802	109 204
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		103 780	24 069
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		4 168	-4 598
- Impôts versés		-16 389	-5 244
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		274 162	42 219
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		319 535	83 760
+/- Flux liés aux participations (1)		-12	1 878
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-6 373	-8 015
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		-6 385	-6 137
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		-18 028	-24 277
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)		-18 028	-24 277
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)		295 122	53 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		173 211	120 023
So/dé net des comptes de caisse et banques centrales *		81 963	5 803
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		91 248	114 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		468 295	173 211
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		378 351	81 963
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		89 944	91 248
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		295 084	53 188

* composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées tel que détaillé en note 5.1

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par CA Indosuez Wealth (France) à ses actionnaires, à hauteur de 18 029 milliers d'euros pour l'année 2017

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CA Indosuez Wealth (France) y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participations stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2017

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>.

Les normes et Interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1er janvier 2017
Amendement à IAS 7 Etat des flux de trésorerie Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1er janvier 2017

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1er janvier 2018
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1er janvier 2018

Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1er janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18

Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, CA Indosuez Wealth (France) n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2018. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1er janvier 2018. CA Indosuez Wealth (France) prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - o Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;

- o Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles; et
 - o Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test 'SPPI'.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test 'SPPI'.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dettes ne respectant pas le test 'SPPI' indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des *instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par CA Indosuez Wealth (France) devrait conduire au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectant le test "SPPI".

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les

engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downtum*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1ère étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2ème étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3ème étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3ème étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, CA Indosuez Wealth (France) s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou

- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, CA Indosuez Wealth (France) n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

• Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

CA Indosuez Wealth (France) fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, CA Indosuez Wealth (France) a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, CA Indosuez Wealth (France) a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers Informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test 'SPPI'.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR /CRD. La Direction des Risques du Groupe ('DRG') est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

- **Transition**

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, CA Indosuez Wealth (France) ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

- **Norme IFRS 16 Contrats de location**

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les Interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 Imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme.

Les normes et Interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part de l'amendement à IFRS 12 Informations à fournir sur les Intérêts détenus dans d'autres entités, applicables au 1er janvier 2017 et des amendements à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, IAS 40 Immeubles de placement, à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et à IAS 40 Immeubles de placement, applicables au 1er janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées applicable au 1er janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée applicable au 1er janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines applicable au 1er janvier 2019.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, CA Indosuez Wealth (France) utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les commissions ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par CA Indosuez Wealth (France).

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette

comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que CA Indosuez Wealth (France) a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que CA Indosuez Wealth (France) a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, CA Indosuez Wealth (France) utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. CA Indosuez Wealth (France) prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Indosuez Wealth (France) constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par CA Indosuez Wealth (France) en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

✓Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décade des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, CA Indosuez Wealth (France) peut constater à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

o Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, CA Indosuez Wealth (France) détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

- o Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ». L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite carve out).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓Détermination de la juste valeur des Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

CA Indosuez Wealth (France) considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

CA Indosuez Wealth (France) peut intégrer dans le calcul de la juste valeur, l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS Indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- o Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que

la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, CA Indosuez Wealth (France) retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- o Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,

Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- o Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de juste valeur reconnue pour un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

✓Gains ou pertes nets sur Instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils sont toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Commissions

Pour son activité de teneur de compte, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- Les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement.
- Les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds.
- Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.
Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

Pour ces activités CA Indosuez Wealth (France) rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

CA Indosuez Wealth (France) Identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, CA Indosuez Wealth (France) a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, Intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus, après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé, CA Indosuez Wealth (France) impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une assurance auprès de Prédica.

Au titre des engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est

égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de CA Indosuez Wealth (France), présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005..

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par CA Indosuez Wealth (France) au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des Immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses Immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des Immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles. Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les Immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

> Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

> Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de CA Indosuez Wealth (France) et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS11 et IAS28. CA Indosuez Wealth (France) dispose d'un pouvoir de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque CA Indosuez Wealth (France) est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à CA Indosuez Wealth (France) la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. CA Indosuez Wealth (France) contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque CA Indosuez Wealth (France) détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative

des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de CA Indosuez Wealth (France) lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par CA Indosuez Wealth (France), des droits résultant d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. CA Indosuez Wealth (France) est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par CA Indosuez Wealth (France) sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de CA Indosuez Wealth (France);

- la mise en équivalence, pour les entités sous contrôle conjoint et sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat (consolidés).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable CA Indosuez Wealth (France) constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

2.1 Événements significatifs de la période

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2017

Néant

➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2017

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2017, les participations non consolidées sont recensées en annexe suivante :

Les participations non consolidées

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
OSEO/ SOFARIS	131	0,01%	131	0,01%
VALBAUME IMMOBILIER	0	100,00%	0	100,00%
SCI BOURGOGNE 42	0	1,00%	0	1,00%
LESICA	92	2,00%	92	2,00%
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30,15%	8	30,15%
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0,25%	10	0,25%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	241	-	241	-

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La pilotage des risques bancaires au sein de CA Indosuez Wealth France est assurée par la Direction des Engagements. Cette direction est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque" comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Risque de crédit

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée

Exposition maximale au risque crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	14
Instruments dérivés de couverture	380	29
Actifs disponibles à la vente	930	101 785
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	90 511	106 315
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	1 012 138	885 758
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 103 573	1 073 905
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	80 121	85 734
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	74 310	74 552
Provisions - Engagements par signature		
Exposition des engagements hors bilan	154 431	160 286
TOTAL Exposition nette	1 258 004	1 234 195

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	90 511				90 511
Institutions non établissements de crédit					0
Grandes entreprises	226 041	901	-901		225 141
Clientèle de détail	787 489	548	-492		786 997
Total *	1 104 041	1 449	-1 392	0	1 102 649
Valeurs au bilan					1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 1 050 K€uros

(en milliers d'euros)	31.12.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	106 315				106 315
Institutions non établissements de crédit					0
Grandes entreprises	179 416	694	-694		178 722
Clientèle de détail	687 526	525	-492		687 034
Total *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071
Valeurs au bilan					972 071

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K€uros.

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	11 352	14 398
Clientèle de détail	68 769	71 336
Total	80 121	85 734
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	40 852	42 545
Clientèle de détail	33 458	32 007
Total	74 310	74 552

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2018
Administrations centrales		
Grandes entreprises	562 699	404 741
Clientèle de détail	642 984	479 142
Total valeur au bilan	1 205 683	883 883

L'état présente la concentration par agent économique des dettes envers la clientèle de l'entité, pour les montants en principal.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31.12.2017				
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	1 069 070	1 395	-1 338		1 067 732
Autres pays de l'Union Européenne	13 571	54	-54		13 517
Autres pays d'Europe	1 520				1 520
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud	2 815				2 815
Afrique et Moyen-Orient	14 277				14 277
Asie et Océanie (hors Japon)	2 690				2 690
Japon	98				98
Organismes supranationaux					0
Total *	1 104 041	1 449	-1 392	0	1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 1 050 K€uros

	31.12.2016				
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	941 409	1 146	-1 132		940 277
Autres pays de l'Union Européenne	8 176	54	-54		8 122
Autres pays d'Europe	1 851				1 851
Amérique du Nord	22	2			22
Amériques Centrale et du Sud	3 313				3 313
Afrique et Moyen-Orient	17 186	17			17 186
Asie et Océanie (hors Japon)	502				502
Japon	798				798
Organismes supranationaux					0
Total *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K€uros

L'exposition au risque de crédit est mesurée dans cet état qui présente la concentration par zone géographique de l'activité de crédit de l'entité, selon la ventilation SURFI : les encours bruts sont d'abord repris, puis les encours dépréciés sur base individuelle, puis les dépréciations individuelles sur ces encours et le total ventilé des encours nets. Le solde non ventilé des créances rattachées et des dépréciations collectives y est ensuite additionné pour obtenir la valeur nette au bilan.

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	79 818	84 956
Autres pays de l'Union Européenne	151	549
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud	3	32
Afrique et Moyen-Orient	149	197
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	80 121	85 734
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 385	47 461
Autres pays de l'Union Européenne	26 690	26 606
Autres pays d'Europe	235	235
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		250
Japon		
Total	74 310	74 552

L'état présente la concentration par zone géographique des engagements donnés par l'entité à la clientèle, selon la ventilation SURFI, en distinguant les engagements de financement des engagements de garantie.

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
France (y compris DOM-TOM)	931 170	718 263
Autres pays de l'Union Européenne	20 309	37 752
Autres pays d'Europe	13 149	10 965
Amérique du Nord	17 167	4 752
Amériques Centrale et du Sud	22 593	22 422
Afrique et Moyen-Orient	191 220	81 690
Asie et Océanie (hors Japon)	8 282	6 301
Japon	1 813	1 738
Total valeur au bilan	1 205 683	883 883

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées

L'état présente la concentration par zone géographique des dettes envers la clientèle de l'entité, selon une ventilation SURFI, pour les montants en principal.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2017						31.12.2017
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
(en milliers d'Euros)							
Instruments de capitaux propres						62	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Cliantèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	57	-1 392
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	1	-901
Cliantèle de détail					0	56	-492
Total	0	0	0	0	0	149	-2 168

Garanties non affectées							
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--

	31.12.2016						31.12.2016
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						62	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Cliantèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	34	-1 186
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	0	-694
Cliantèle de détail					0	34	-492
Total	0	0	0	0	0	126	-1 962

Garanties non affectées							
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Risque de marché

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Opérations sur Instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des Instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	16	184	180	380	29
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				16	184	180	380	29
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	16	184	180	380	29
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	16	184	180	380	29

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	113	542	413	1 068	2 218
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				113	542	413	1 068	2 218
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	113	542	413	1 068	2 218
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	113	542	413	1 068	2 218

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	0	0	0	14	0	0	14	14
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts							0	0
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars				14			14	14
Autres instruments conditionnels							0	0
<u>Instruments de devises et or</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
<u>Autres instruments</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	14	0	0	14	14
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	14	0	0	14	14

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017							31.12.2016
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	0	0	0	16	0	0	16	16
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts							0	0
Options de taux							0	0
Caps floors-collars				16			16	16
Autres instruments conditionnels							0	0
<u>Instruments de devises et or</u>	0	0	0	45	0	0	45	85
Opérations fermes de change							0	0
Options de change				45			45	85
<u>Autres instruments</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	61	0	0	61	101
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	61	0	0	61	101

Les Durées Restant à Courir des Instruments dérivés présentées permettent de donner une information sur le risque de marché en présentant les flux de trésorerie futurs et en mettant en perspective la synchronisation des échéances respectives des instruments actifs et passifs.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31.12.2017	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	178 443	153 622
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	175 635	150 814
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 808	2 808
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or</u>	23 129	34 883
. Opérations fermes de change		
. Options de change	23 129	34 883
<u>Autres instruments</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	201 572	188 485
. Opérations de change à terme	411 599	175 173
Total	613 171	363 658

Risque de change

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 572 664	1 368 588	1 237 336	1 150 285
JPY	103	105	826	936
USD	21 234	110 074	87 586	145 929
AUTRES DEISES	1 312	8 721	1 382	2 205
AUTRES DEISES DE L'Union	38 921	146 746	18 941	26 815
Total bilan	1 634 234	1 634 234	1 326 170	1 326 170

3.3. Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 511				90 511
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	228 493	414 013	343 599	27 425	1 013 530
Total	319 004	414 013	343 599	27 425	1 104 041
Dépréciations					-1 392
Valeurs nettes au bilan					1 102 649

(En milliers d'euros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	105 315				105 315
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	199 839	393 685	237 292	36 125	866 942
Total	306 154	393 685	237 292	36 125	973 257
Dépréciations					-1 166
Valeurs nettes au bilan					972 071

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	60 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle	1 194 488	11 195			1 205 683
Total	1 255 044	31 195	0	0	1 286 239
Valeur au bilan					1 286 239

(En milliers d'euros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	81 225	25 000			86 225
Dettes envers la clientèle	881 242	2 641			883 883
Total	942 467	27 641	0	0	970 108
Valeur au bilan					970 108

Le tableau présente pour les 2 grandes catégories de dettes (envers EC et envers clientèle) la durée restant à courir des encours au 31/12. L'objectif est de donner une information sur le risque de liquidité lié à l'activité de crédit, qui ressortira d'une analyse de ce tableau couplée avec l'analyse du tableau présentant la DRAC des encours Actifs de l'activité de crédit.

Dettes représentées par un titre & Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2017					
	≤ 3 mo's	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	21 481					21 481
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	21 481	0	0	0		21 481
Valeur au bilan						21 481
Dettes subordonnées -						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

(en milliers d'euros)	31.12.2016					
	≤ 3 mo's	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	3 501	15 000				18 501
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	3 501	15 000	0	0		18 501
Valeur au bilan						18 501
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance

(en milliers d'euros)	31.12.2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données						0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché ».

(en milliers d'euros)	31.12.2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données						0

3.4. Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Relation de couverture

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négalive		positive	négalive	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	380	1 068	135 635	29	2 218	150 814
Taux d'intérêt	380	1 068	135 635	29	2 218	150 814
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	380	1 068	135 635	29	2 218	150 814

3.5. Risques opérationnels

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	286	335
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	10 939	10 165
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	446	737
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 558	1 486
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1)	13 229	12 723
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 990	-957
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-1 625	-1 404
Sur dettes représentées par un titre	-45	-7
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 396	-977
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-5 056	-3 345

(1) dont 47 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 3 milliers d'euros au 31 décembre 2016

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-17	-17		-18	-18
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	1 667		1 667	1 549		1 549
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	4 598	-1 720	2 878	4 056	-142	3 914
Sur opérations sur instruments dérivés et autres	5 693	-552	5 141	5 252		5 252
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	117 649	-73 910	43 739	106 355	-62 066	44 289
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	71 904		71 904	60 861		60 861
Produits nets des commissions (1)	201 511	-76 199	125 312	178 073	-62 227	115 846

(1) dont Commissions brutes OPC : 82,8 M€
dont rétrocessions OPC : -36,2 M€
dont commissions brutes assurance vie : 70,4 M€
dont rétrocessions assurance vie : -33,1 M€

4.3. Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Pius ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	13	58
Solde des opérations de change et Instruments financiers assimilés	3 016	1 422
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
- variation de juste valeur de l'élément couvert	-1 355	-601
- variation de juste valeur de l'instrument de couverture	1 355	601
Gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 029	1 480

L'état présente le détail du poste "gains ou pertes nets sur Instruments financiers à la JV par résultat" du compte de résultat, selon une décomposition par élément constitutif de la rubrique, et en distinguant les +/- values latentes sur des IF à la JV par résultat par option et par nature.

Profil net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1355	-1355	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		-1355	-1355
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1355		1355
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une entité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1355	-1355	0

(en milliers d'euros)	31.12.2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	601	-601	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		-601	-601
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	601		601
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une entité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	601	-601	0

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dividendes reçus	3	85
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	970	-55
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	973	30

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque"

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-33	-108
Produits (charges) des autres activités	-33	-108

4.6. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges du personnel	-64 530	-63 432
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-2 583	-2 175
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-31 822	-27 074
Charges d'exploitation	-99 035	-92 681

(1) Dont 169 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe CA Indosuez Wealth (France)

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-dessous :

	31.12.2017			31.12.2016
(en milliers d'euros hors taxes)	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-117	-140	-257	-285
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	-117	-140	-257	-285

4.7. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dotations aux amortissements	-2 667	-2 941
- Immobilisations corporelles	-2 215	-2 262
- Immobilisations incorporelles	-452	-679
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations incorporelles		
TOTAL	-2 667	-2 941

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-2 684	-1 220
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-350	-277
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	-2 334	-943
Reprises de provisions et de dépréciations	560	1 744
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	90	294
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	470	1 450
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-2 124	524
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 210	
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-914	524

R-PL0175

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	0	539
Plus-values de cession	0	539
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	0	539

4.10. Charges d'impôt

Charges d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt courant	-12 209	-11 237
Charge d'impôt différé (1)	-181	910
Charge d'impôt de la période	-12 390	-10 327

R-PLQ185

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actuels de 371 K€ au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

AU 31.12.2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	34 838	34,43%	-11 995
Effet des différences permanentes et temporaires		1,13%	-395
Taux et charge effectifs d'impôt		35,56%	-12 390

R-PLQ190

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017

AU 31.12.2018

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	31 451	34,43%	-10 829
Effet des différences permanentes et temporaires		-1,60%	502
Taux et charge effectifs d'impôt		32,83%	-10 327

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		22 448	21 124
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		43	-104
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		43	-104
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		-14	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		29	-69
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1250	-358
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1250	-358
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		430	123
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-820	-235
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-791	-304
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 657	20 820
Dont part du Groupe		21 657	20 820
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
Montant brut	(1 250)	(358)
Impôt	430	123
Total net	(820)	(235)

5. Notes relatives au bilan

Information sur le secteur opérationnel :

CA Indosuez Wealth (France) occupe le segment d'activité de la banque privée.

5.1. Caisse, banques centrales

	31.12.2017	31.12.2016
(en milliers d'euros)	Actif	Actif
Caisse	100	200
Banques centrales	378 251	81 763
Valeur au bilan	378 351	81 963

5.2. Actifs & Passifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	14
Valeur au bilan	14	14

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	14	14
Valeur au bilan	14	14

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Instruments dérivés	81	101
Valeur au bilan	81	101

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur l'aux d'intérêts et de change

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées				50 009	9	
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	12		51 349	1 348	-102
Actions et autres titres à revenu variable	218			106		
Titres de participation non consolidés	241			241		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	530	12	0	101 795	1 357	-102
Impôts		-4			-467	33
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (note 15)		8	0		890	-68

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Etablissements de crédit		
Comptes ordinaires et prêts	90 511	106 315
Total	90 511	106 315
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	90 511	106 315

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle	953 877	810 877
Comptes ordinaires débiteurs	59 653	56 065
Total	1 013 530	866 942
Dépréciations	-1 392	-1 186
Valeur nette au bilan	1 012 138	865 756

5.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2017
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 188		350	-144		1 392
Actifs disponibles à la vente	776					776
Total des dépréciations des actifs financiers	1 962	0	350	-144	0	2 166

La dotation sur l'exercice concerne un nouveau dossier.
Les reprises ont été effectuées sur trois dossiers (<0,1 M€)

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2016
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 203		277	-294		1 166
Actifs disponibles à la vente	776					776
Total des dépréciations des actifs financiers	1 979	0	277	-294	0	1 962

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Etablissements de crédit		
Comptes ordinaires et emprunts	80 556	86 225
Valeur au bilan	80 558	86 225

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	828 540	634 147
Comptes d'épargne à régime spécial	150 603	151 716
Autres dettes envers la clientèle	228 540	98 020
Valeur au bilan	1 205 683	883 883

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables :	21 481	18 501
. Émis en France	21 481	18 501
Emprunts obligataires		
Valeur au bilan	21 481	18 501

5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Impôts courants	2 535	45
Impôts différés	9 940	10 141
Total actifs d'impôts courants et différés	12 475	10 186
Impôts courants	3 171	4 828
Impôts différés	4	467
Total passifs d'impôts courants et différés	3 175	5 295

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	8 869	0	9 056	0
Charges à payer non déductibles	4 232		3 688	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 598		4 991	
Autres différences temporaires (*)	39		377	
Impôts différés sur réserves latentes	1 071	4	1 086	467
Actifs disponibles à la vente		4		467
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 071		1 086	
Impôts différés sur résultat				
Effet des compensations				
Total Impôts différés	9 940	4	10 141	467

(*) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2017 est à néant, comme pour 2016.

5.10. Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Autres actifs	9 441	43 087
Débiteurs divers (1)	8 594	41 069
Comptes de règlements	847	2 018
Comptes de régularisation	78 447	72 025
Comptes d'encaissement et de transfert	0	76
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	468
Produits à recevoir	74 416	68 280
Charges constatées d'avance	4 002	3 177
Autres comptes de régularisation	29	24
Valeur nette au bilan	87 888	115 112

(1) dont 169 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Autres passifs (1)	9 945	41 973
Comptes de règlements	339	90
Créditeurs divers	9 606	41 883
Comptes de régularisation	112 327	96 518
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	1	6
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 248	0
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	104 694	90 890
Autres comptes de régularisation	6 384	5 622
Valeur au bilan	122 272	138 491

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	23 962	599			24 561
Amortissements et dépréciations	-14 465	-2 216			-16 681
Valeur nette au bilan	9 497	-1 616	0	-	7 881
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	61 614	5 774			67 388
Amortissements et dépréciations	-26 111	-452			-26 563
Valeur nette au bilan	35 503	5 322	0	-	40 825

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	22 337	1 695	-77	7	23 962
Amortissements et dépréciations	-12 203	-2 262			-14 465
Valeur nette au bilan	10 134	-567	-77	-	9 497
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	54 684	6 937		-7	61 614
Amortissements et dépréciations	-25 431	-679	-1		-26 111
Valeur nette au bilan	29 253	6 258	-1	-	35 503

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs non courants destinés à être cédés		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

5.12. Fonds de commerce

(En milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	31.12.2017
Valeur brute (détail)	35 741	-	-	35 741
Dépréciations	-7 488	-	-	-7 488
Valeur nette au bilan	28 253	-	-	28 253

5.13. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 388		1 054	-518	-465		-1 870	589
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 318		784	-813	0		1 672	11 960
Utilités divers (2)	3 894		1 415	-24	-105			5 178
Participations	1 202		302					1 504
Restructurations	750							750
Autres risques	29		29	-3			155	211
Total	18 581	0	3 583	-1 358	-570	0	-43	20 193

(1) dont 10 139 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 332 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) dont 5 2 ME de litiges clientèles

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 460		442	-370	-144			2 388
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 209		1 100	-95			104	10 318
Utilités divers	4 394		943	-18	-1 425			3 894
Participations	1 054		141	-1	-2			1 202
Restructurations	0		750					750
Autres risques	54				-25			29
Total	17 181	0	3 376	-484	-1 596	0	104	18 581

(1) dont 10 213 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 328 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

5.14. Capitaux propres

Actionnariat

Actionnaires de CA Indosuez Wealth (France)	Nombre de titres au 01.01.2017	Nombre de titres au 31.12.2017	% du capital	% des droits de vote
Liste des principaux actionnaires CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 961	5 529 961	99,99%	99,99%
Autres :	5	5	0,01%	0,01%
Compagnie Française de l'Asie	1	1		
Fininvest	1	1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1	1		
Indosuez Participations	1	1		
Doumer Athéna	1	1		
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est 82 949 K€

Répartition du capital CA Indosuez Wealth (France)

Répartition du capital de CA Indosuez Wealth France	Nombre de titres au 01.01.2017	Nombre de titres au 31.12.2017	% du capital	% des droits de vote
Actions	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

Dividendes (en milliers d'euros)

Année de rattachement du dividende	Montant
2013	12 608
2014	29 530
2015	24 277
2016	18 028
Prévu 2017	

Capitaux propres**RESULTAT PAR ACTION**

	31.12.2017	31.12.2018
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'euros)	22 448	21 124
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	5 529 966	5 529 966
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	5 529 966	5 529 966
Résultat de base par action (en euros)	4,08	3,82
Résultat dilué par action (en euros)	4,06	3,82

5.15. Composition des capitaux propres

(En milliers d'euros)	2017	2016
Capital	82 949	82 949
Primes liées au capital	21 968	21 968
Réserves consolidées	51 168	48 072
Gains latents ou différés	-2 030	-1 239
sous total	154 057	151 751
Résultat de l'exercice	22 448	21 124
TOTAL PART DU GROUPE	178 505	172 875

Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(en milliers d'Euros)	31.12.2017					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		378 351				378 351
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14				14
Instruments dérivés de couverture		380				380
Actifs financiers disponibles à la vente	459	71				530
Prêts et créances sur les établissements de crédit		80 511				80 511
Prêts et créances sur la clientèle		227 101	414 013	343 599	27 425	1 012 138
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	459	696 428	414 013	343 599	27 425	1 481 924
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		61				61
Instruments dérivés de couverture		1 068				1 068
Dettes envers les établissements de crédit		60 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle		1 194 488	11 195			1 205 683
Dettes représentées par un titre		21 481				21 481
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	1 277 654	31 195	0	0	1 308 849

(en milliers d'Euros)	31.12.2016					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		81 963				81 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		0		14		14
Instruments dérivés de couverture		0	14		15	29
Actifs financiers disponibles à la vente	437	30 289	58 850	14 188		101 794
Prêts et créances sur les établissements de crédit		106 315				106 315
Prêts et créances sur la clientèle		198 653	393 685	237 292	36 125	865 756
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	437	417 220	450 579	251 494	36 140	1 155 871
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		85		16		101
Instruments dérivés de couverture		0	270	903	1 045	2 218
Dettes envers les établissements de crédit		61 225	25 000			86 225
Dettes envers la clientèle		881 242	2 641			883 883
Dettes représentées par un titre		3 501	15 000			18 501
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	946 053	42 911	819	1 045	990 928

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires et traitements	-35 989	-35 794
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-3 995	-3 824
Autres charges sociales	-14 983	-14 617
Intéressement et participation	-3 130	-2 956
Impôts et taxes sur rémunération	-6 433	-6 241
Total charges de personnel	-64 530	-63 432

6.2. Effectifs de la période

	Effectif moyen	Effectif fin de période	
Effectif	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
France	456	462	462
Total	456	462	462

Les effectifs sont présentés en ETP à la date de clôture, y compris les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Variation dette actuarielle

	Toutes zones 31.12.2017	Toutes zones 31.12.2016
(en milliers d'euros)		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 473	8 164
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	454	442
Coût financier	112	124
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-613	-373
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques *	-23	-76
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	-11	192
Dette actuarielle au 31/12/N	8 392	8 473

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Coût des services	454	442
Charge / produit d'intérêt net	107	118
Impact en compte de résultat au 31/12/N	561	560

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	3 149	3 045
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-9	-12
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques *	-23	-76
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières *	-11	192
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N	3 108	3 149

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience pour 43 K€

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	323	678
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	5	6
Gains / (pertes) actuariels	9	12
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds		-373
Juste valeur des actifs au 31/12/N	337	323

Position nette

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dette actuarielle fin de période	-8 392	-8 473
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	337	323
Position nette (passif) / actif fin de période	-8 055	-8 150

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation (1)	1,37%	1,36%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,44%	3,71%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,25%	2,25%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7a. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés	154 431	160 286
Engagements de financement	80 121	85 734
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	80 121	85 734
Ouvertures de crédits confirmés	80 121	85 734
- Autres ouvertures de crédits confirmés	80 121	85 734
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	74 310	74 552
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	25 000	25 000
Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	49 310	49 552
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties financières	36 208	35 279
Autres garanties d'ordre de la clientèle	13 102	14 273
Engagements reçus	20 515	20 513
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie	20 515	20 513
Engagements reçus d'établissements de crédit	20 515	20 513
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Autres garanties reçues		

7b : Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 164	28 752
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	1 164	28 752

8. Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 102 649	1 102 649	872 071	872 071
Prêts et créances sur la clientèle	90 511	90 511	106 315	106 315
	1 012 138	1 012 138	865 756	865 756
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	1 307 720	1 307 720	988 609	988 609
Dettes envers la clientèle	80 556	80 556	86 225	86 225
Dettes représentées par un titre	1 205 683	1 205 683	883 883	883 883
	21 481	21 481	18 501	18 501

Vérification des instruments financiers à la juste valeur par méthode de valorisation

Répartition des instruments financiers financiers à la juste valeur par méthode de valorisation
A noter qu'il n'y a pas eu de transfert de niveau entre N-1 et N.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	Total 31.12.2017	pris cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3	Total 31.12.2016	pris cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	0	14		14	0	14	
Titres détenus à des fins de transaction	0	0			0	0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0				0			
Actions et autres titres à revenu variable	14		14		14		14	
Instruments dérivés								
Actifs financiers disponibles à la vente	530	71	218	241	101 785	101 310	194	301
Effets publics et valeurs assimilées	0				36 000	36 000		
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	71			51 349	51 349		
Actions et autres titres à revenu variable	459		218	241	437		194	241
Créances disponibles à la vente								
Instruments dérivés de couverture	369		369		20		20	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	924	71	612	241	101 834	101 350	220	341

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	Total 31.12.2017	pris cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3	Total 31.12.2016	pris cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers - Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables - Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables - Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	61		61		101		101	
Instruments dérivés	61		61		101		101	
Instruments dérivés de couverture	1 063		1 063		2 218		2 218	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 124		1 124		2 319		2 319	

Les montants indiqués sont y compris dettes rattachées

Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers disponibles à la vente			
		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente
(en milliers d'euros)					
Solde de clôture (31.12.2016)	241			241	
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0
Complabilisés en résultat	0				
Complabilisés en capitaux propres	0				
Achats de la période	0				
Ventes de la période	0				
Emissions de la période	0				
Dénouements de la période	0				
Variations liées au périmètre de la période					
Transferts	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0				
Transferts hors niveau 3	0				
Solde de clôture (31.12.2017)	241	0	0	241	0

9. Evénements particuliers

A Néant.

Evénements post-clôture des comptes

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2017	% de contrôle			% d'intérêt		
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
CA INDOSUEZ GESTION	FRANCE	GLOBALE	100%	100%	100%	100%	100%	100%